

Chapitre 3

Moteurs et obstacles à la compétitivité en Côte d'Ivoire

Plusieurs obstacles nuisent à la compétitivité de l'économie ivoirienne. Les ressources naturelles, notamment l'agriculture, ont constitué la colonne vertébrale de l'économie ivoirienne par le passé. Mais, aujourd'hui, le pays peine à construire un avantage compétitif solide par rapport aux potentiels offerts par les chaînes de valeurs agricoles et agro-industrielles en matière de création de valeur ajoutée et d'emploi. La diversification de l'économie et l'amélioration de la compétitivité du secteur privé seront essentiels pour améliorer l'intégration de la Côte d'Ivoire dans les échanges commerciaux internationaux et renforcer l'attractivité du pays. Les contraintes actuelles telles que le réseau de transport vétuste, les infrastructures logistiques peu performantes, l'accès aux financements difficile ou les défaillances du cadre de gouvernance du secteur privé, devront être levées grâce à la poursuite des réformes lancées par le gouvernement.

L'économie ivoirienne est basée sur les produits agricoles (secteur primaire) et les ressources naturelles. L'analyse de la trajectoire de compétitivité de la Côte d'Ivoire sur le long terme, ainsi que les comparaisons internationales, montrent que la Côte d'Ivoire est nettement en dessous de son potentiel, en particulier au regard du nombre de produits exportés avec des avantages comparatifs et de la valeur-ajoutée qui en découle. Le pays peine aussi à consolider son attractivité en matière de nouveaux projets d'investissement et à diversifier ses capacités productives malgré des atouts considérables.

La diversification de l'économie ivoirienne et son intégration aux chaînes de valeurs mondiales sont en dessous de leur potentiel, en dépit des efforts du gouvernement ivoirien

Les autorités ivoiriennes encouragent les investissements et envisagent une stratégie nationale de relance des exportations

Depuis 2012, les autorités ivoiriennes encouragent les investissements, dynamisent l'image du pays et opèrent des réformes pour améliorer le climat des affaires. La Côte d'Ivoire est l'un des dix pays du monde qui ont réalisé le plus de réformes en 2013 (édition 2014 du rapport de la Banque mondiale, *Doing Business* (Banque Mondiale 2013a)). Le calendrier prévoit 14 réformes supplémentaires en 2014. Dès 2012, il y a eu : i) la réactivation du Comité de concertation État/Secteur privé (Ccesp) pour réfléchir aux réformes de facilitation de création d'entreprise ; puis ii) l'adoption par ordonnance du nouveau code des investissements en juin 2012 ; suivie de iii) la création du tribunal de commerce d'Abidjan, opérationnel depuis octobre 2012, et la mise en place d'un guichet unique de formalités d'entreprises (GUFÉ) qui permet de créer une société en 48 heures. Dans la dynamique des réformes, le gouvernement a également révisé et adopté plusieurs codes sectoriels plus attractifs, notamment dans quelques secteurs clefs : électricité, mines (adopté en juillet 2014), pétrole, télécommunications.

Le gouvernement a initié des consultations régulières avec les professions libérales et les principaux acteurs concernés dès la conception des programmes. Cette approche participative bien accueillie a facilité certaines réformes comme, par exemple, la simplification de procédures de création d'entreprise, notamment pour la baisse des coûts des titres fonciers urbains, des actes notariaux, des travaux des géomètres et des frais de publication. Les démarches administratives des investisseurs sont facilitées par la coordination du Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (Cepici), avec le concours du Centre de facilité des entreprises (CFE). Les procédures de transfert de propriété ont été simplifiées et leurs coûts réduits.

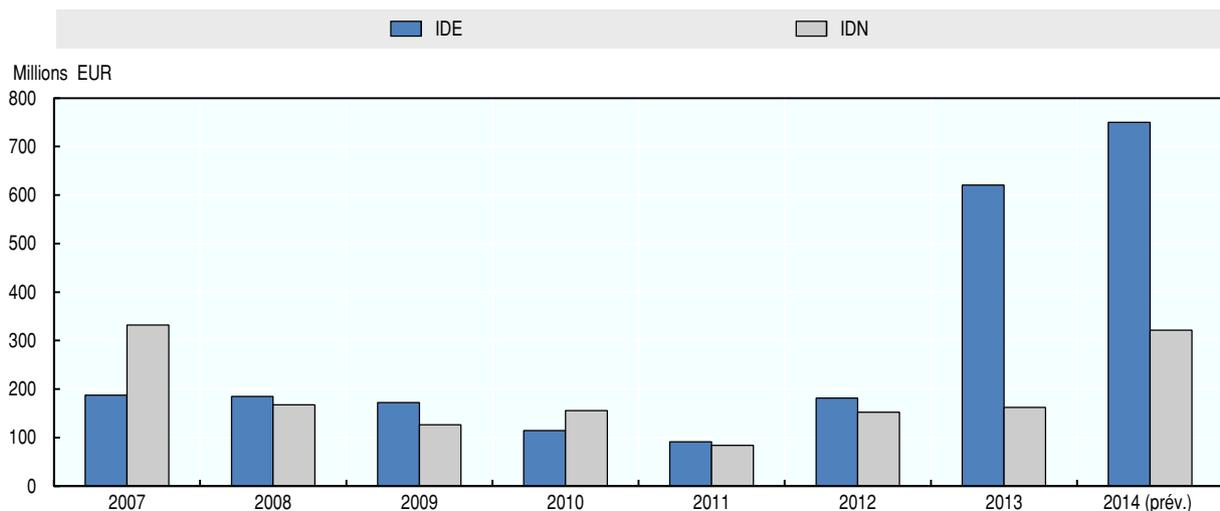
Enfin, les autorités ivoiriennes envisagent une nouvelle stratégie pour promouvoir des secteurs sous-exploités. Le gouvernement ivoirien a créé un conseil des exportations en juin 2014, chargé de mettre en œuvre une stratégie nationale d'exportation (SNE) visant à promouvoir une meilleure intégration du pays au sein des marchés régionaux

et internationaux. Il s'agit notamment de fournir une feuille de route pour diversifier l'économie de façon à ce que la Côte d'Ivoire ne dépende plus seulement de ses produits traditionnels. Le Conseil national des exportations (CNE) pilotera cette stratégie en agissant en tant qu'intermédiaire entre le gouvernement et le secteur privé. Il sera aussi responsable de la mise à disposition des informations commerciales et logistiques, des normes de qualité et du renforcement des capacités et de l'accès au financement (Oxford Business Group, 2014).

Malgré des efforts politiques depuis 2012, il reste du chemin à parcourir pour relancer les investissements domestiques et renforcer les avantages comparatifs de la Côte d'Ivoire. Bien que les investissements directs étrangers (IDE) soient en hausse depuis 2013, les investissements domestiques restent encore faibles. La confiance des investisseurs étrangers, frileux pendant les années de crise, revient progressivement : les flux entrants ont été multipliés par trois entre 2012 et 2013, et cette tendance se poursuit en 2014 (graphique 3.1). Toutefois, l'analyse des investissements domestiques du secteur privé est plus contrastée. L'investissement des entreprises peine à décoller. En 2013, les investissements enregistrés par le Cepici (i.e. ceux soumis au Code de l'investissement) atteignent à peine leur niveau de 2010 (compris entre 150 et 155 millions d'euros) et sont deux fois inférieurs aux niveaux observés en 2007 (332 millions d'euros).

Graphique 3.1. Les flux entrants d'investissements directs étrangers (IDE) sont plus soutenus que les investissements nationaux (IDN)

Millions d'euros, 2007-13 et prévisions 2014



Note : Ces résultats d'investissements enregistrés émanent exclusivement des entreprises éligibles au Code d'investissement général géré par le Cepici. L'IDE est exhaustif, l'IDN ne l'est pas.

Source : Cepici (2014).

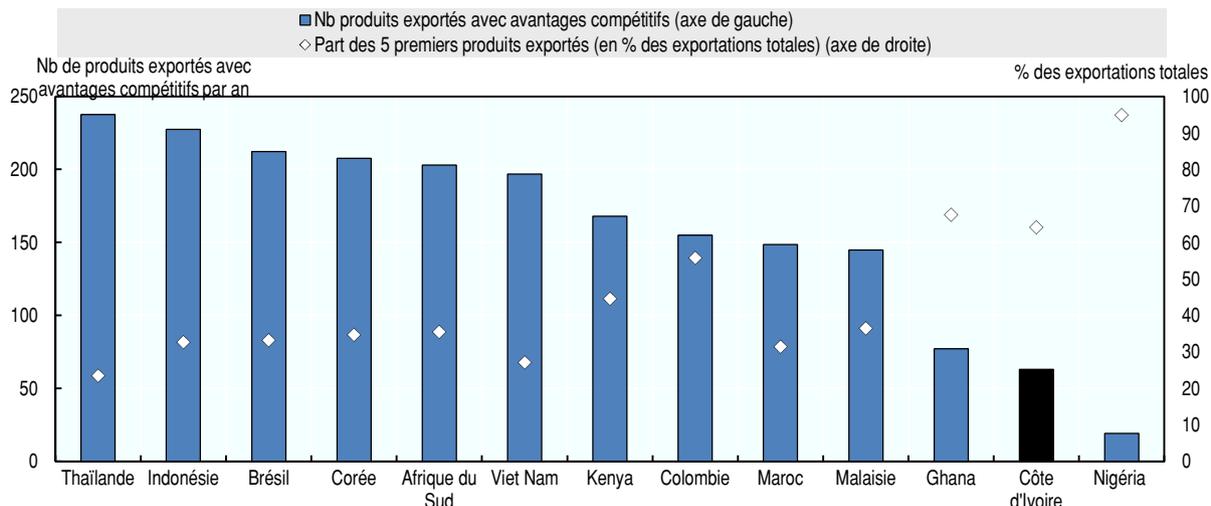
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933308707>

La Côte d'Ivoire bénéficie d'une variété de terres agricoles et de climats tropicaux, mais elle n'en tire pas suffisamment partie. La Côte d'Ivoire développe différentes cultures agro-industrielles et alimentaires à forte demande mondiale (café, cacao, hévéa, huile de palme, coton, fruits tropicaux, oléagineux) et régionale (banane plantain, riz, maïs, igname, manioc), auxquelles s'ajoutent désormais les ressources minières. Toutefois, l'analyse

comparative internationale indique que la Côte d'Ivoire peine à construire un avantage compétitif solide par rapport aux potentiels offerts par les chaînes de valeurs régionales et mondiales (graphiques 3.2 et 3.3).

Graphique 3.2. La Côte d'Ivoire peine à construire un avantage compétitif

Moyennes sur la période 2007-11

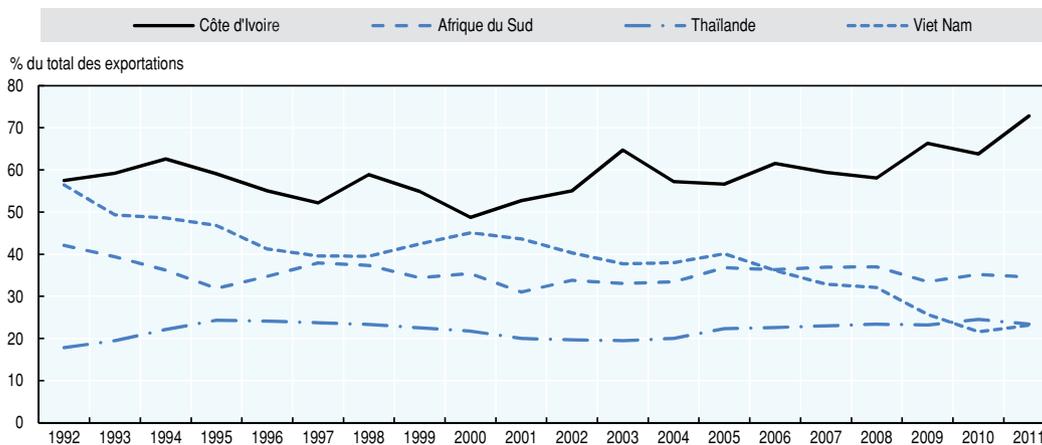


Source : Calculs des auteurs sur la base de Nations Unies, Comtrade (2014), <http://comtrade.un.org/>, STIC, rev3, niveau 4 digits.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933308711>

Graphique 3.3. Les exportations ivoiriennes sont fortement concentrées

Part des 5 premiers produits en pourcentage des exportations totales



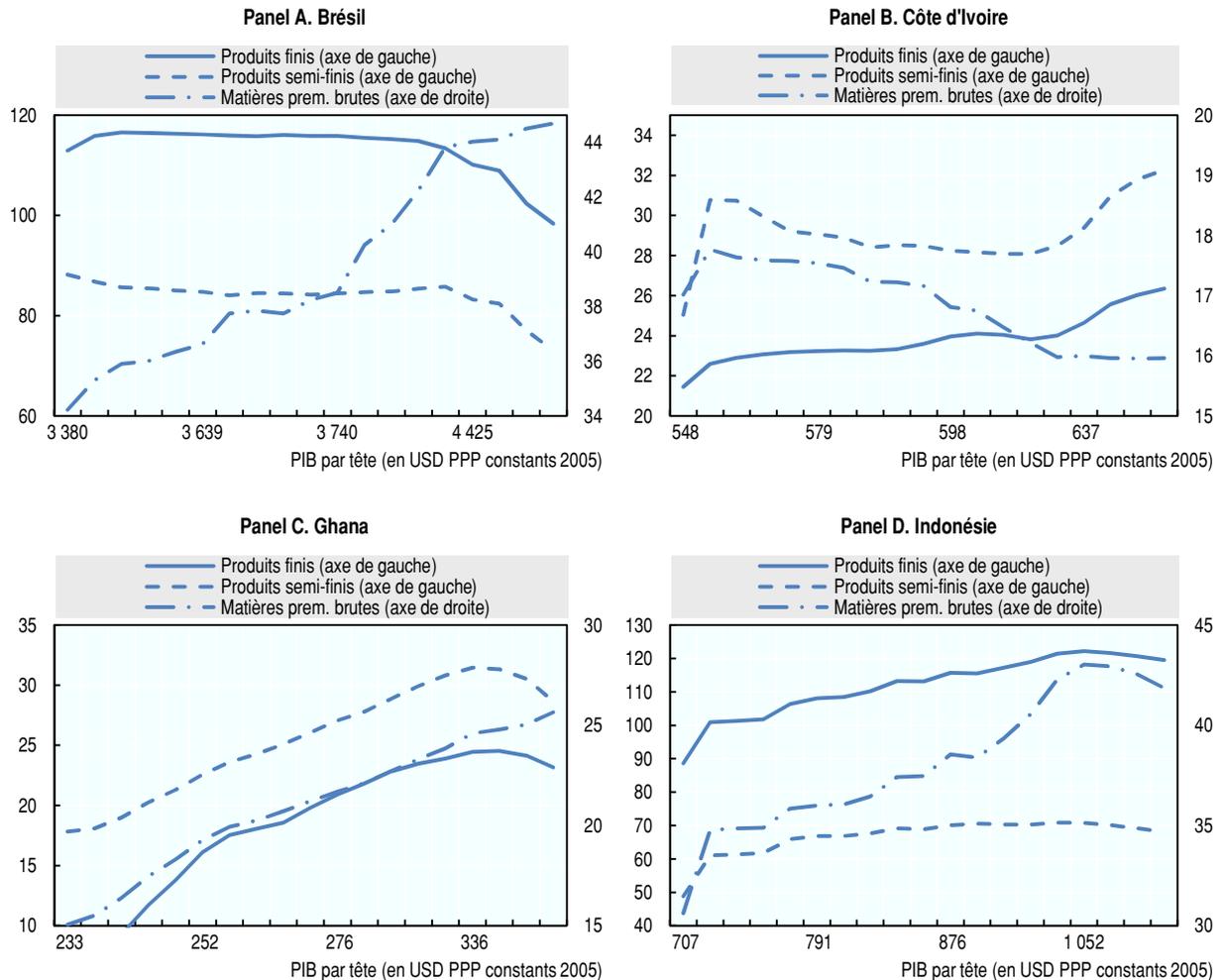
Source : Calculs des auteurs sur la base de Nations Unies, Comtrade (2014), <http://comtrade.un.org/> ; STIC, rev3, niveau 4 digits.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933308727>

La diversification est largement en dessous de son niveau potentiel : la trajectoire des exportations témoignant d'avantages comparatifs stagne depuis près de 15 ans (graphique 3.4), que ce soit pour les produits manufacturés, semi-transformés ou pour les matières premières brutes non transformées. Comme souligné dans le chapitre 1, le pays tend à devenir de plus en plus dépendant des filières café-cacao et pétrole.

Graphique 3.4. La trajectoire de diversification des exportations stagne depuis près de 15 ans (1993-2011)

Nombre de produits exportés avec un avantage comparatif, données filtrées



Note : Graphiques obtenus en utilisant le *Lowess smoothing*, analyse non paramétrique qui effectue une régression pondérée localement.
 Source : Calculs des auteurs sur la base de Nations Unies, Comtrade (2014), <http://comtrade.un.org/> ; STIC. rev3, niveau 4 digits.

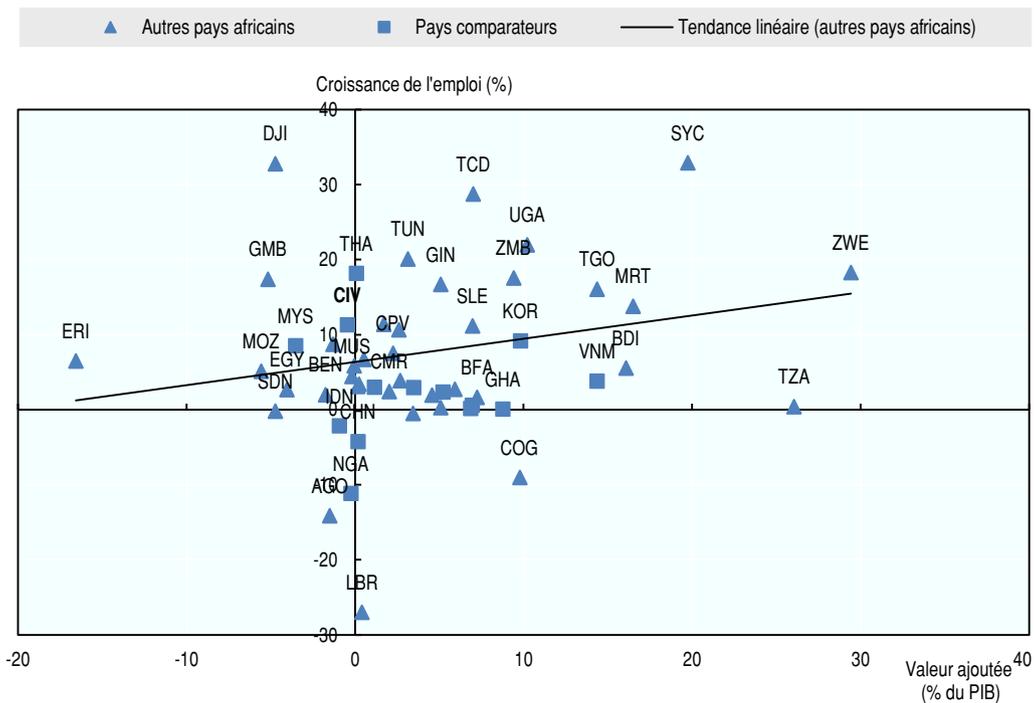
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933308730>

L'absence de renforcement des avantages comparatifs est d'autant plus problématique que les débouchés pour les produits ivoiriens ne manquent pas. En effet, au cours de la décennie 2000, les grands pays émergents (comme la Chine, l'Inde ou l'Afrique du Sud) mais aussi de nombreux pays de l'échantillon de comparaison, ont augmenté leurs échanges commerciaux avec la Côte d'Ivoire. En 2012, l'Union européenne (UE) a représenté 36 % des exportations de la Côte d'Ivoire et 27 % de ses importations (données Comtrade). Cependant, le poids de l'UE dans le commerce extérieur ivoirien a diminué par rapport à 1994. La Côte d'Ivoire a multiplié les accords économiques (comme l'accord d'étape signé avec l'UE en novembre 2008 ou les accords signés avec le Maroc en 2014) en prélude à l'accord de partenariat économique (APE) régional. L'Amérique du Nord reste aussi un marché important pour les exportations ivoiriennes. Jusqu'ici, des obstacles ont sous-tendu la compétitivité et l'attractivité ivoirienne, et ont limité l'intégration en amont de la Côte d'Ivoire dans les chaînes de valeur mondiales.

La dépendance aux ressources naturelles, et plus particulièrement à la production agricole, renforce la vulnérabilité de l'économie ivoirienne. L'agriculture représente une part importante de l'économie et de l'emploi et constitue un potentiel de développement pour la Côte d'Ivoire. Le cacao et le pétrole représentaient 60 % des exportations en 2012 et 25 % du PIB. Toutefois, cette forte spécialisation rend l'économie vulnérable aux fluctuations des cours mondiaux et limite le potentiel d'une transformation structurelle accélérée, qui se traduirait par l'emploi d'une plus grande partie de la population dans des secteurs plus productifs. Par ailleurs, la focalisation sur les produits agricoles rend le pays vulnérable aux effets du changement climatique. L'aptitude climatique pourrait ainsi diminuer à l'horizon 2050 dans quelques régions, tandis que les régions de l'Ouest resteraient toujours climatiquement très appropriées (Läderach et al., 2011).

Les entreprises ivoiriennes ne saisissent que peu les opportunités régionales. La comparaison des périodes 1995-97 et 2009-11 (graphique 3.5) montre la relation entre l'insertion dans le commerce international et la valeur ajoutée nationale. La position de la Côte d'Ivoire, caractérisée par un faible niveau de participation dans les chaînes de valeurs et un faible niveau de progression de la valeur ajoutée, indique une faible capacité des entreprises locales à saisir les opportunités régionales. Ces indicateurs de participation en amont dans les chaînes de valeur captent, en effet, le côté demande et sont plus étroitement liés aux caractéristiques structurelles du pays tels que la taille de son marché ou le degré d'industrialisation (Kowalski, P., et al., 2015).

Graphique 3.5. La progression de l'intégration amont dans les chaînes de valeur mondiales et de la valeur ajoutée locale dans les exportations est faible
2009-11 comparé à 1995-97



Note : L'intégration amont se mesure par la part de la valeur ajoutée étrangère incorporée dans les exportations d'un pays. La tendance linéaire illustre la relation pour le groupe des autres pays africains.

Source : Calculs des auteurs d'après la base de données CNUCED-EORA GVC (2014), <http://worldmrio.com/>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933308745>

L'agriculture et les ressources naturelles resteront des secteurs importants mais l'économie ivoirienne doit se diversifier

Les revenus issus des filières produits agricoles progressent grâce à l'augmentation des surfaces cultivées. L'agriculture représente 28 % du produit intérieur brut (PIB) et de l'emploi (33 %). Ces données n'incluent pas l'agriculture vivrière, activité informelle qui permet à une part importante de la population rurale de subsister. La production agricole en valeur est aujourd'hui encore largement dominée par le cacao (tableau 3.1).

Tableau 3.1. La production agricole (en valeur) est dominée par le cacao

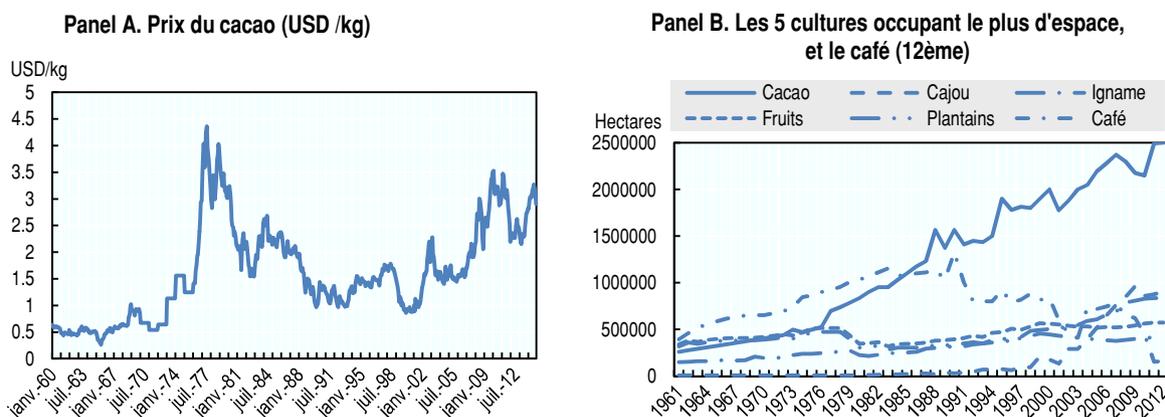
Produit	Millions USD
Cacao	3 192.14
Igname	1 407.15
Riz	846.17
Plantains et bananes	638.13
Palme (huile et fruits)	625.12
Manioc	569.15
Caoutchouc	456.19
Maïs	201.13
Noix de cajou	159.12
Viande	115.17
Oeufs	105.10
Poulet	90.15

Source : FAOSTAT, <http://faostat3.fao.org>.

Cette performance est portée par la forte croissance des surfaces cultivées et la bonne tenue des cours mondiaux du cacao (graphique 3.6, panel A). La croissance des surfaces cultivées est d'ailleurs en partie responsable de la disparition de la forêt tropicale en Côte d'Ivoire, un des pays africains les plus touchés par ce phénomène (BAD/OCDE/PNUD, 2013). Les cultivateurs trouvent en effet moins coûteux de développer une nouvelle parcelle que de replanter les anciennes dont le rendement s'épuise (Binam, Gockoski and Nkamleu, 2008). Avec 2.1 millions d'hectares (soit la taille de l'état du Vermont, aux États-Unis), le cacao domine largement les surfaces cultivées, multipliant par 10 la superficie qui lui était consacrée depuis 1961. La noix de cajou (deuxième produit en termes de superficie) connaît une progression importante depuis les années 2000. Le café, en revanche, a récemment accéléré un déclin entamé au début des années 1990, perdant 60 % de ses surfaces cultivées par rapport à 1961 (graphique 3.6, panel B).

Graphique 3.6. Les cours du cacao sont soutenus et les surfaces cultivées importantes

Prix du cacao et surfaces cultivées (hectares)



Source : Panel A : FMI (2014) ; Panel B : Banque mondiale (2014b).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/8888933308759>

Les stratégies actuelles n'exploitent pas assez les capacités productives de l'agriculture et de l'agro-industrie

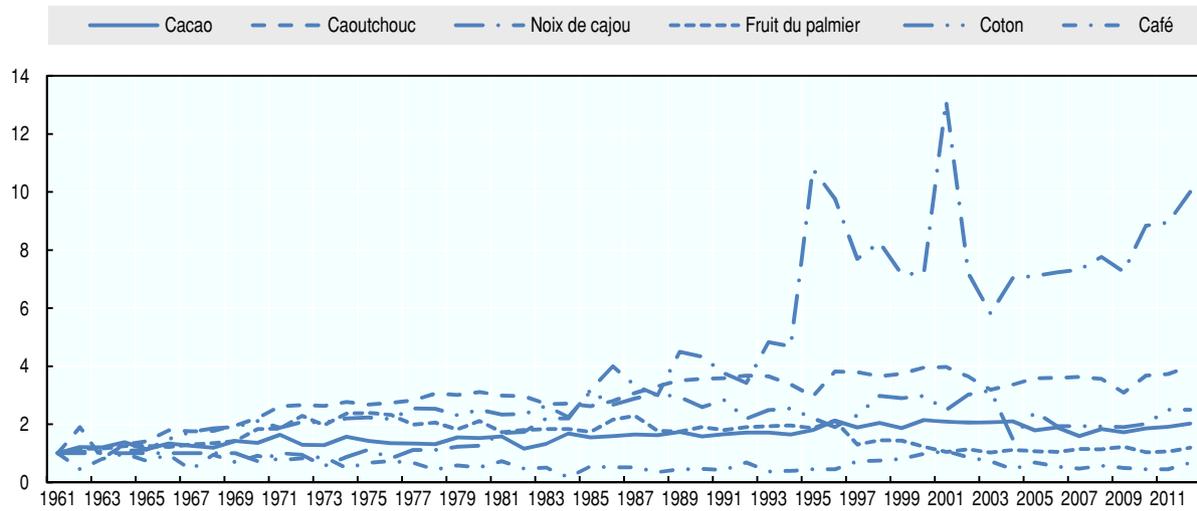
L'agriculture et l'agro-industrie peuvent être diversifiées et gagner en compétitivité. La Côte d'Ivoire concentre plus d'un tiers de la production mondiale de cacao, loin devant l'Indonésie et le Ghana, 2^e et 3^e respectivement, qui représentent chacun environ 15 % de la production mondiale. Dans le classement de la production en valeur, après le cacao, viennent les cultures vivrières d'aliments présents dans l'alimentation ivoirienne traditionnelle : l'igname, le riz, les bananes plantains et le manioc. Les autres cultures d'exportation, l'huile de palme, le caoutchouc et les noix de cajou, se placent en 5^e, 7^e et 9^e position du classement en valeur, loin derrière le cacao (tableau 3.2). Pour ces produits, ainsi que pour les fruits (ananas, bananes, mangues) et leur conditionnement, la Côte d'Ivoire devrait accroître sa participation dans les chaînes de valeur internationales face à la forte demande mondiale et régionale. Cependant, l'accès limité au foncier rural, l'absence de garanties locatives agricoles à long terme et les difficultés de financement pour les petites entreprises limitent le développement de la filière agricole. Le marché du bois d'ameublement présente également un fort potentiel du fait de l'urbanisation rapide de l'Afrique (BAD/OCDE/PNUD, 2014). Des filières négligées ces dernières années, comme la pêche et l'aquaculture, sont aussi des sources de revenus d'exportation importants (ministère de l'Agriculture, 2014a). C'est le cas notamment en Indonésie – où les captures en mer représentaient 6.1 milliards de dollar américains (USD) en 2010 et la production aquacole 7 milliards USD (OCDE, 2013) – et au Viet Nam.

La productivité agricole a augmenté mais certains produits clefs sont en difficulté. En normalisant tous les rendements à 1 en 1961, et en considérant les principales cultures du pays, la noix de cajou effectue la meilleure progression en matière de productivité en multipliant par 10 sa production par hectare (graphique 3.7). Viennent ensuite le caoutchouc (rendement multiplié par 4), le coton (multiplié par 2.1) et le cacao (multiplié par 2). En revanche, le rendement de l'huile de palme est en baisse à 7 tonnes par hectare. En comparaison, l'Indonésie, la Colombie et la Malaisie produisent respectivement 17, 20 et 22 tonnes d'huile sur la même surface. Ces pays disposent cependant de sols volcaniques plus favorables. Le Ghana et le Nigéria produisent quant à eux 5.1 et 2.1 tonnes par hectare. À l'exception de l'igname, les rendements des cultures vivrières progressent également (graphique 3.2). La productivité en riziculture a notamment fortement augmenté ces dernières années pour faire quasiment jeu égal avec l'Indonésie (4.1 tonnes par hectare, contre 5.1 en Indonésie) et même devancer la Malaisie à 3.1 tonnes par hectare.

Malgré la hausse de la productivité agricole de la Côte d'Ivoire, l'avantage compétitif par rapport aux autres pays a diminué pour plusieurs produits au cours des dernières années. L'avantage comparatif des plantations de cacao et d'hévéa décline depuis 2000, et le désavantage (écarts de rendement négatifs) du caféier et des palmiers se creuse. Par exemple, les rendements sont sept fois inférieurs à ceux de l'Indonésie pour les palmiers, et deux fois et demi pour les caféiers. Le parc de plantations de cacao en Afrique de l'Ouest est vieillissant, mais dans le cas particulier de la Côte d'Ivoire, les écarts de rendement se creusent par rapport aux autres pays producteurs pour l'ensemble des principales cultures pérennes (graphique 3.8). Or, ces filières agro-industrielles attirent les grands groupes mondiaux qui cherchent à garantir des sources durables d'approvisionnement, ainsi que des entreprises internationales, comme le groupe SIFCA et ses filiales, implantés en Côte d'Ivoire.

Graphique 3.7. **La noix de cajou a la meilleure progression en termes de rendement parmi les cultures d'exportation**

Les 5 meilleurs rendements et le café



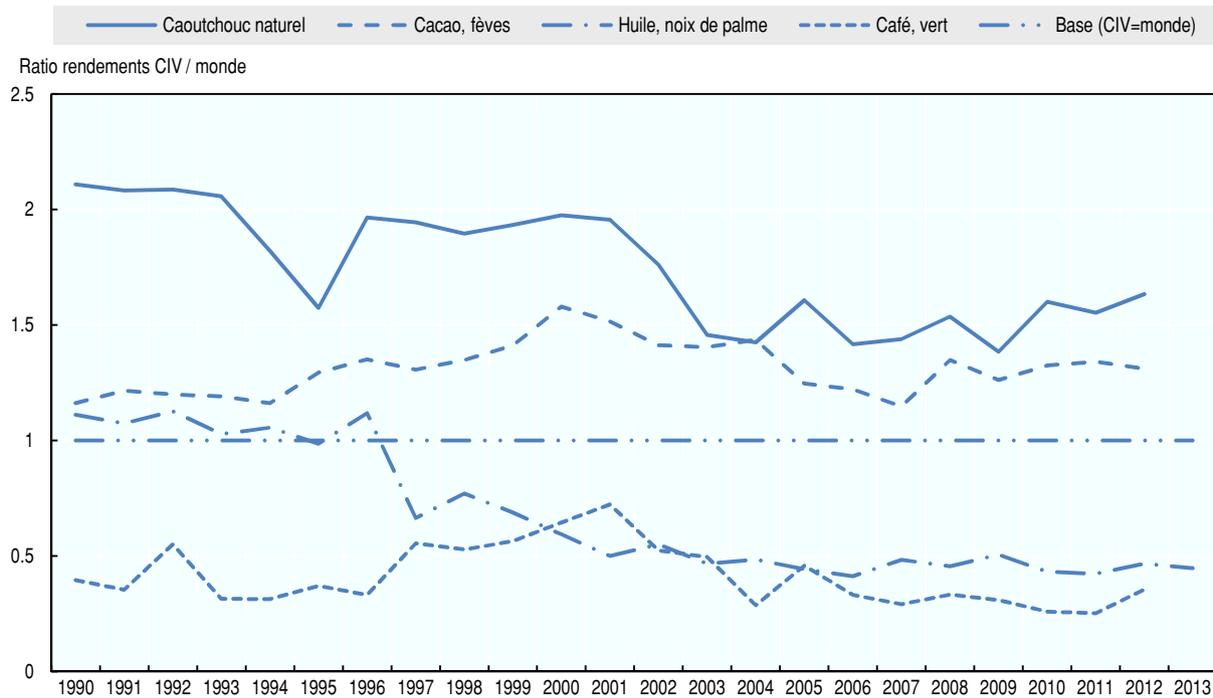
Note : Le rendement est normalisé à 1 en 1961 pour toutes les cultures.

Source : FAOSTAT, <http://faostat3.fao.org>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933308762>

Graphique 3.8. **L'avantage comparatif des plantations de cacao et d'hévéa décline depuis 2000, et le désavantage des cafiers et des palmiers se creuse**

Écarts de rendements agricoles entre la Côte d'Ivoire et le reste du monde



Source : Calculs des auteurs sur la base des données de FAOSTAT (2014), <http://faostat3.fao.org>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933308775>

Les enjeux dans le secteur cacao sont importants. Pendant plusieurs décennies, les décideurs politiques en Côte d'Ivoire ont dépensé environ 100 milliards de francs de la Communauté financière d'Afrique (FCFA), soit près de 200 millions USD, chaque année pour inciter la production de plusieurs cultures rentables (IBP USA, 2013). Une conséquence directe de cet effort politique réside dans le fait que la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial de fèves de cacao depuis 1982. La production implique plus de 800 000 ménages agricoles, en grande majorité dans les régions Sud (Sud-Bandama, Comoé, Lagunes, Bas-Sassandra, Sassandra-Marahoué et Montagnes). Les petits exploitants, définis comme ceux ayant des exploitations de moins de cinq hectares, produisent plus de 80 % du café ivoirien. Comprendre et répondre aux besoins de cette catégorie de producteurs est essentiel pour la viabilité du secteur.

La production d'huile de palme a été multipliée par plus de huit fois entre 1966 et 1986 (de 24 000 tonnes d'huile en 1966 à 227 000 tonnes en 1986). L'industrie du palmier a continué de croître depuis et la Côte d'Ivoire est l'un des dix premiers producteurs mondiaux avec une production de 400 000 tonnes. De plus, le processus industriel de transformation en produits finis (huile raffinée et produits dérivés) se déroule sur place, avant l'exportation vers les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), où la demande est en forte croissance.

D'autres produits contribuent aussi à l'économie nationale (tableau 3.2). Les conditions climatiques sont très favorables à la production de caoutchouc, dont le rendement figure parmi les cinq plus élevés au monde, sur un marché mondial où l'offre ne satisfait pas la demande. Avec 256 000 tonnes en 2012, le caoutchouc ivoirien attire les grands groupes mondiaux et compte déjà 16 unités de transformation industrielle. La production et l'exportation de fruits tropicaux et de tubercules sont importantes. Les marchés se développent rapidement en Europe, en Afrique de l'Ouest et dans les pays du Golfe. Par exemple, la farine de manioc est utilisée comme ingrédient dans plusieurs produits alimentaires de grande consommation en milieu urbain en Afrique de l'Ouest (pain, plats cuisinés, gari, tapioca). Enfin, après plusieurs années de crises et de problèmes de régulation qui avaient poussé les paysans vers d'autres cultures, le coton retrouve progressivement un dynamisme. Depuis la mise en place du Conseil du coton et de l'Anacarde (CCA) en 2012 et la réforme du mécanisme de prix, la production de coton graine a augmenté de 16 %, pour atteindre 405 000 tonnes (Intercoton, 2014). Ce niveau permet à la Côte d'Ivoire d'être le troisième producteur de coton d'Afrique subsaharienne. Toutefois, les rendements restent très faibles par rapport à la moyenne mondiale.

Tableau 3.2. **L'économie ivoirienne repose sur une diversité de produits agricoles**

	Valeur (en millions USD)	Rang mondial	Nombre de pays exportateurs (≤ 1 million USD/an) dans le monde
Cacao et ses différentes transformations	3 552.1	4	86
Produits pétroliers	2 909.1	66	125
Caoutchouc	901.1	6	114
Palme (huile et fruits)	241.1	10	125
Coton et produits textiles	239.1	29	101
Plantains et bananes	141.1	10	140
Café	124.1	32	76
Sucre	27.1	86	88
Riz	14.1	39	111
Maïs	1.1	71	132

Source : Calculs des auteurs sur la base de Nations Unies, Comtrade (2014), <http://comtrade.un.org/>, nomenclature HS.

Le cacao a toujours représenté la colonne vertébrale de l'économie ivoirienne, mais la marche vers l'émergence nécessitera de se diversifier vers d'autres produits agricoles pour enclencher un véritable dynamisme économique

Premier pays exportateur de fèves de cacao au monde, la Côte d'Ivoire est en voie de devenir le premier exportateur de produits transformés issus du cacao. Les activités de broyage et de première transformation attirent de nombreux acteurs qui démultiplient les initiatives en matière de traitement et de broyage des fèves. Grâce aux efforts concertés du gouvernement et des entreprises, le pays est en passe de devenir le numéro un mondial dans ce domaine (devant les Pays-Bas) avec une capacité de broyage qui devrait atteindre 670 000 tonnes à la fin 2014 (contre 450 000 tonnes en 2012, et 230 000 tonnes en 2000). La transformation primaire est rentable en Côte d'Ivoire, selon les professionnels du secteur.

Toutefois, les gains réels de la hausse du taux de première transformation locale dépendent de l'amélioration du réseau de logistique et de transport en Côte d'Ivoire. Par exemple, les zones industrielles en Côte d'Ivoire ont encore des problèmes de voiries susceptibles d'affecter la qualité de la poudre de cacao durant le transport avant l'exportation. En effet, les produits semi-transformés ne faisant pas l'objet de cotation internationale, ils doivent être en bon état à l'arrivée chez les acheteurs-donneurs d'ordre, au risque de perdre de la valeur.

Dans le cas du cacao, tous les segments d'activité ne sont pas porteurs de valeur ajoutée pour la Côte d'Ivoire. Une politique trop volontariste ou trop ambitieuse de transformation locale pour approvisionner le marché mondial peut s'avérer coûteuse, longue et peu bénéfique pour le reste de l'économie par rapport à d'autres politiques de diversification économique.

La valeur ajoutée de la filière cacao ivoirienne est faible au regard de son insertion dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Si la Côte d'Ivoire a eu un avantage concurrentiel depuis plus de 20 ans dans le cacao, la question se pose aujourd'hui de savoir comment augmenter la valeur ajoutée et les effets d'entraînement de cette filière, dans la mesure où les producteurs ne reçoivent qu'environ 6 % du prix de vente du chocolat (contre 16 % dans les années 80, Ecobank Research, 2014), les intermédiaires reçoivent 7 % du prix de vente, le reste est distribué entre les grandes compagnies (70 %) et les détaillants (17 %).

Les capacités de transformation du cacao brut ont fortement augmenté. Des progrès ont été accomplis dans le secteur du cacao où les capacités de broyage ont fortement progressé. Le groupe singapourien Olam a, par exemple, récemment inauguré une usine à San Pedro (deuxième port du pays) dont la capacité est estimée à 70 000 tonnes de fèves par an. De plus petites entreprises développent aussi leur capacité, notamment Ivory Cocoa Products et Saf-Cacao. En broyant plus du tiers de sa récolte (1 650 000 tonnes en 2012), la Côte d'Ivoire est déjà le premier producteur de produits semi-finis (BCEAO, 2014).

Construire un avantage comparatif dans la filière chocolat est compliqué et long en raison de nombreuses compétences et technologie à acquérir. Le processus de fabrication du chocolat demande beaucoup de capital, un savoir-faire et une technologie actuellement contrôlés par une poignée d'industriels qu'il faut savoir attirer, et des distributeurs internationaux qui recherchent la proximité avec les marchés de consommation (tableau 3.3). Par manque de demande importante de chocolat en Afrique, la Côte d'Ivoire se trouve trop loin des centres émergents de consommation pour pouvoir raisonnablement dégager à court terme des arguments compétitifs par rapport à un pays comme l'Indonésie.

Pour autant, la chaîne mondiale du cacao recèle beaucoup d'autres opportunités, à la fois locales, de valeur ajoutée et d'emplois, qu'il faut savoir identifier et sélectionner. Il s'agit notamment des fonctions intermédiaires dont les besoins augmentent avec les besoins des négociants et des industriels du chocolat. L'industrie du chocolat représente aujourd'hui un chiffre d'affaires annuel de 80 milliards USD, et la demande mondiale devrait augmenter de 30 % d'ici 2020 (ICCO, 2014).

Depuis 2012, le gouvernement a entrepris quelques réformes encourageantes pour promouvoir la qualité. La Côte d'Ivoire a notamment décidé de consolider les différentes structures en Conseil Café-Cacao (CCC) ; de réformer les mécanismes de prix afin de permettre aux producteurs de cacao de recevoir 60 % du prix mondial de vente ; de modifier la réglementation du métier des intermédiaires ; et enfin, de mettre en place un programme Qualité-Quantité-Croissance (2QC). L'entrée en vigueur du programme 2QC a permis d'améliorer le label « Origine Côte d'Ivoire » qui s'était progressivement dégradé. Les bénéfices de telles politiques pourraient continuer à se faire sentir dans les années à venir et augmenter à long terme. Plus de qualité permettra certainement au pays de générer plus de valeur par unité d'exportation.

Tableau 3.3. La filière cacao dispose de capacités de broyage

Entreprise	Capacité (000 mt)	Part de marché (%)	Produits
Barry Callebaut (Saco)	190	28.1	Liqueur, poudre
Cargill (Micao)	120	17.1	Liqueur, poudre, beurre
Cemoi	100	14.1	Liqueur, beurre, biscuit, chocolat
ADM (Uncao)	86	12.1	Liqueur, beurre, biscuit
Olam	70	10.1	Liqueur, beurre, biscuit
Choco Ivoire (Saf Cacao)	32	4.1	Liqueur
Ivory Cocoa Products (ICP)	25	3.1	Pâte, biscuit, beurre
Sucso	24	3.1	Pâte, biscuit, beurre
Condicaf	15	2.1	Pâte
Tafi	8	1.1	Fèves torréfiées
Total	670	0	

Source : Estimations Ecobank Research (2014).

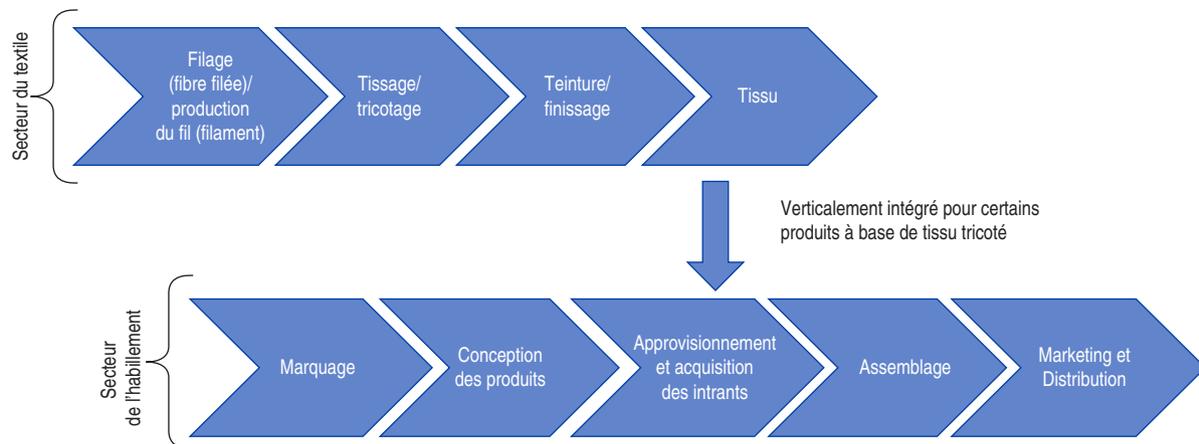
Pour favoriser l'intégration, il sera nécessaire de découvrir et de développer de nouveaux produits de niche

L'économie devra découvrir, développer et diversifier de nouveaux produits permettant de profiter d'avantages comparatifs, dont la chaîne « Coton-Textile-Habillement ». Dans ce secteur, le potentiel de la Côte d'Ivoire à l'échelle de la sous-région est encore sous-exploité, de même que sa capacité à enclencher une dynamique intersectorielle. Les deux principaux produits actuels – le bazin et le wax – ne représentent qu'une petite partie des besoins d'approvisionnement du marché régional. La filière textile offre des opportunités régionales pour lesquelles la Côte d'Ivoire a de nombreux avantages : la croissance démographique, l'urbanisation, l'émergence de chaînes hôtelières régionales, la diaspora et les préférences commerciales régionales (0 % de droits de douane dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine [UEMOA], un accès préférentiel aux marchés européens, et seulement 6 % de droits de douane aux États-Unis) offrent aux stylistes et confectionneurs ouest-africains des niches dynamiques dans la coupe-couture haut de gamme, le textile pour la maison et la décoration intérieure ainsi que la broderie traditionnelle et l'artisanat de luxe. Toutefois, dans des pays comme le Sénégal, le Mali et le Burkina Faso, ces acteurs

souffrent d'un problème d'approvisionnement en fils et tissus textiles. Actuellement, l'essentiel du coton brut ouest-africain est exporté en Chine pour être transformé en fil et tissu, puis réimporté (Ecobank Research, 2014) pour être vendu ou pour servir les stylistes et confectionneurs ouest-africains.

La Côte d'Ivoire est l'un des rares pays dans la région (avec le Nigéria) à disposer d'une bonne capacité industrielle sur le segment textile (graphique 3.9), ce qui pourrait lui permettre de se positionner stratégiquement dans l'approvisionnement rapide des acteurs du secteur. Une récente étude de faisabilité sur ce segment d'activité dans 11 pays africains a montré que seuls 4 pays (Côte d'Ivoire, Nigéria, Tanzanie et Zambie) pouvaient prétendre atteindre l'attractivité et la viabilité nécessaires en mettant en place les bonnes incitations (Gherzi et ONUDI, 2011). Ce segment textile s'avère difficilement rentable pour des pays comme le Mali et le Burkina Faso, malgré les politiques d'incitation. Au Sénégal par exemple, l'usine de filature a fermé en 2008.

Graphique 3.9. **La Côte d'Ivoire dispose de solides capacités industrielles dans la filière textile**



Source : OCDE, OMC, IDE-JETRO (2013, p. 24).

Toutefois, il serait préférable de privilégier la qualité et la moyenne-haut de gamme dans la chaîne « Coton-Textile-Habillement ». L'intensification de la concurrence de nouveaux pays depuis la fin des accords multifibres en 2005 rend de plus en plus difficile la réussite dans les activités d'assemblage en grande quantité « basse et moyenne gamme ». En plus de la Chine, de l'Inde et de la Turquie, des pays où les coûts du travail sont très compétitifs comme le Bangladesh (rapport du PCN France, 2013), le Viet Nam, le Cambodge, l'Indonésie ou la Thaïlande ont rejoint à leur tour la chaîne du textile bas de gamme (*Les Échos*, juin 2014). En outre, la capacité des activités textiles à enclencher une dynamique intersectorielle est importante étant donné la structuration professionnelle déjà existante (encadré 3.1).

Le secteur de l'énergie a un potentiel économique important et constitue un moteur essentiel du développement d'autres secteurs

Le secteur minier est sous-développé, contribuant à seulement 1 % du PIB, en dépit des richesses du sous-sol du pays. Seul l'or et le manganèse sont exploités à l'échelle industrielle alors que le sous-sol contient également des minerais de fer, du nickel, de la bauxite et du cuivre. Au-delà de capacités industrielles sous-exploitées, le développement du secteur minier pourrait servir de base pour la croissance d'un tissu de petites et moyennes entreprises (PME) spécialisées dans les services aux compagnies minières,

Encadré 3.1. **Organisations professionnelles et capacités de la filière coton en Côte d'Ivoire**

La culture du coton est pratiquée sur plus de la moitié du territoire ivoirien, essentiellement dans des exploitations familiales réparties dans plus de 4 000 villages. En 2012, le nombre de planteurs était estimé à 87 500. Ces producteurs sont regroupés dans de nombreuses organisations professionnelles agricoles et des groupements informels appartenant à une vingtaine d'unions interrégionales ou faïtières (en 2013). Ces faïtières sont regroupées au sein de l'Association des faïtières de la filière coton de Côte d'Ivoire (AFFICOT-CI) créée en 2002.

Pour le traitement du coton graine, 6 sociétés d'égrenage d'une capacité industrielle totale d'environ 540 000 tonnes exploitent 16 usines dont 14 sont actuellement en service. Ces sociétés d'égrenage sont regroupées au sein de l'Association professionnelle des sociétés cotonnières de Côte d'Ivoire (Aprocot-CI) créée en 2000. Ces deux organisations de producteurs et d'égreneurs siègent à l'Intercoton, l'organisation interprofessionnelle créée en 2000.

L'industrie textile de la Côte d'Ivoire est le fait de trois sociétés nationales de filature/tissage : Cotivo, Utexi et FTG. La fibre de coton est utilisée à 20 % par les industries locales, le reste étant destiné à l'exportation. Les graines de coton sont en partie utilisées par l'industrie locale pour la production d'huile par Trituraf.

Les filateurs et les triturateurs ont récemment intégré l'Intercoton, à la faveur de la mise en application de l'ordonnance 2011-463 du 21 décembre 2011 sur les interprofessions agricoles. L'autorité de régulation ARECA (Autorité de régulation des filières coton et anacarde), mise en place depuis 2002 par l'État, veille à la bonne application des règles pour une concurrence saine et la préservation des intérêts des producteurs.

Source : www.intercoton.org (site consulté le 30 novembre 2014).

calqué sur le modèle australien. Ces PME pourraient opérer sur le tout le continent africain, où les activités minières sont en pleine expansion. De plus, le développement du secteur minier, soutenu par des dépenses massives d'investissements dans les infrastructures, contribuerait à la croissance économique ivoirienne. En guise d'exemple, le secteur minier a largement contribué à la croissance économique de la Mongolie depuis une dizaine d'années, croissance qui lui a permis de tripler son revenu par habitant en dollars en seulement sept ans (de 1 300 USD en 2006 à 4 000 USD en 2013).

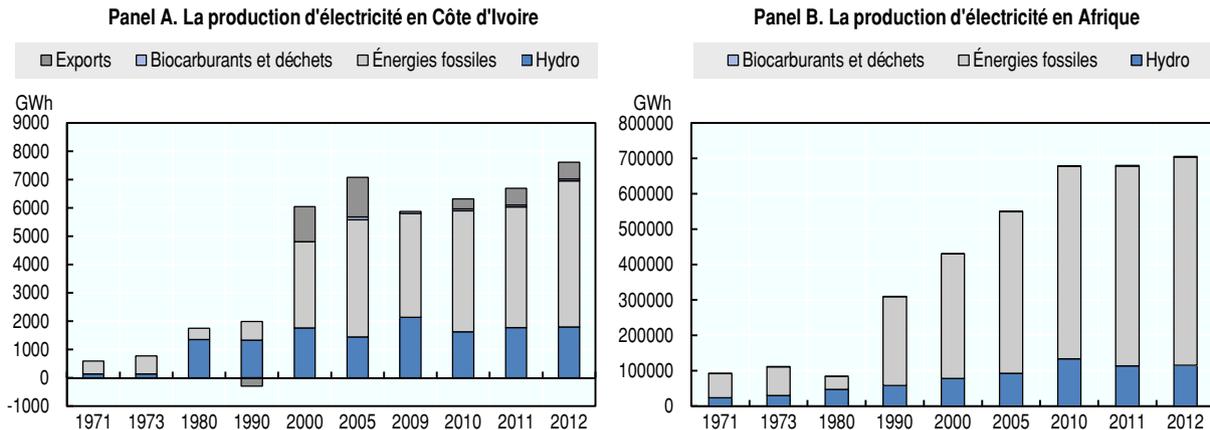
Les activités liées aux secteurs pétrolier et gazier ont également un grand potentiel et peuvent constituer des sources de compétitivité. La Côte d'Ivoire exporte du pétrole brut et importe un pétrole plus léger, plus adapté à ses installations de raffinage. L'unique raffinerie du pays, la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR), créée en 1962, couvre tous ses besoins, sauf pour le butane dont la consommation augmente de 15 % par an depuis 2011. La SIR raffine 3.1 millions de tonnes de pétrole brut chaque année. Les produits fabriqués sont principalement le super sans plomb, le kérosène, le gasoil, le butane et le gazole sous vide lourd (*Heavy Vacuum Gas Oil*) utilisé par les producteurs d'électricité indépendants. Bien qu'ayant des capacités limitées, la SIR possède un hydrocraqueur qui lui permet de produire du diesel de bonne qualité. Elle traite des bruts lourds et légers en provenance du Nigéria, de Côte d'Ivoire et du Cameroun (seulement pour le léger), car le pétrole produit nationalement n'est pas totalement adapté à ses installations de traitement. En 2013, 44 % de ses ventes se faisaient en Côte d'Ivoire, le reste étant exporté, notamment vers le Nigéria et les États-Unis.

Le gaz joue une part croissante dans la production d'énergie. La Côte d'Ivoire a longtemps privilégié l'hydroélectricité. Les trois premiers barrages (Kossou, Taabo et Buyo) ont été inaugurés en 1972, 1979 et 1980 respectivement (Traoré, 2013). Mais la sécheresse de 1983-84 a obligé le

pays à repenser son mix énergétique en faveur de turbines à gaz opérées cette fois par des producteurs privés indépendants qui utilisent le gaz naturel extrait au large des côtes ivoiriennes comme combustible. Ce développement, initié dans les années 90 à la faveur de la brève reprise économique, fait que le gaz représente maintenant les deux tiers de l'électricité ivoirienne. La part de l'hydraulique reste cependant supérieure à la moyenne africaine (graphique 3.10). La société CIPREL, créée en 1994, est le premier et le plus gros producteur privé d'électricité, suivi par Azito et Aggreko (graphique 3.11), les producteurs d'énergie indépendants (*Independent Power Producers, IPP*) représentant 44 % de la capacité électrique du pays. Les producteurs de gaz naturel (Afren, Foxtrot, Canadian Natural Resources) sont également privés.

Graphique 3.10. **La part de l'hydraulique est supérieure à la moyenne africaine**

En gigawatt-heure (GWh)

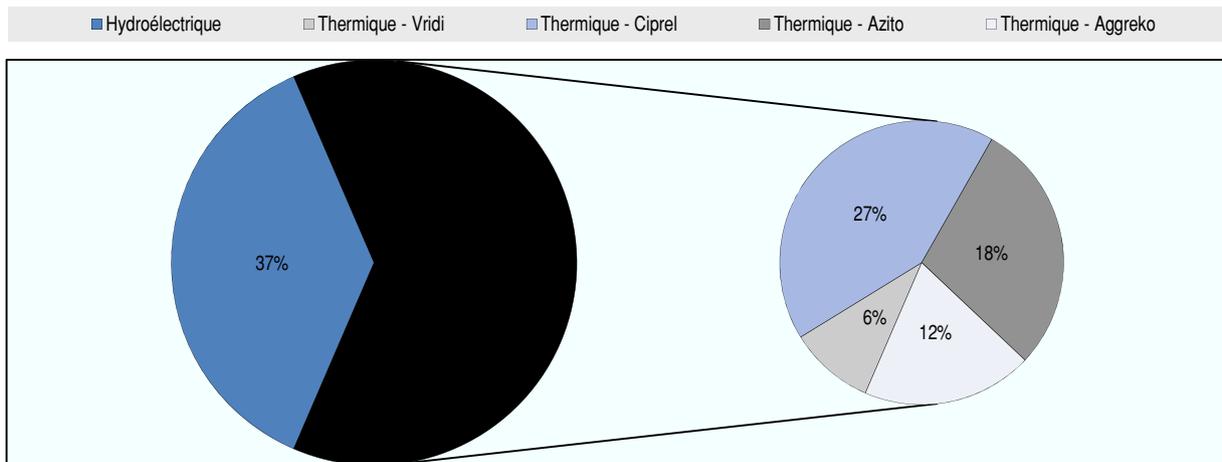


Source : AIE (2013).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933308782>

Graphique 3.11. **Ciprel est le plus gros producteur privé d'électricité en Côte d'Ivoire**

Puissance installée (MW)



Source : Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie (2014).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933308796>

Le succès du secteur énergétique est relatif. Le succès de la Côte d'Ivoire est dû à un cadre institutionnel favorable qui a su convaincre les investisseurs privés. Mais les problèmes demeurent. Avec un taux de perte à 22-23 % contre une moyenne de 18 % en

Afrique subsaharienne, hors Afrique du Sud, et de 8.1 % au niveau mondial (AIE, 2014), des progrès restent à faire. De même le taux de couverture (nombre de localités électrifiées par rapport au nombre total de localités) n'est que de 32 %, dans la moyenne en Afrique subsaharienne, mais loin derrière le taux de 99 % de l'Afrique du Nord.

La Côte d'Ivoire doit améliorer son mix énergétique. La Côte d'Ivoire doit pouvoir tirer le meilleur parti de ses dotations énergies fossiles. Elle négocie la construction de centrales à charbon (cette fois importé) à San Pedro et Abidjan. Mais dans la planification des nouveaux projets, la priorité doit être à nouveau donnée aux ouvrages hydroélectriques moins coûteux et moins polluants. De tels investissements sont planifiés et seront réalisés par fonds privés sur le principe du BOOT (*Build, Own, Operate, Transfer*) similaire à celui des opérateurs à turbines à gaz. Le pays peut également développer les centrales thermiques à cycle combiné composées d'une turbine à combustion et d'une turbine à vapeur, chacune équipée de son propre alternateur, et permettant de diviser par deux les émissions de dioxyde de carbone (CO₂).

Des politiques bien menées permettraient d'encourager la modernisation et la diversification

La récente littérature montre qu'un processus de diversification réussi implique pour les pays d'étendre progressivement leur cheminement de trajectoire à de nouveaux produits. Les produits proches offrent des opportunités de diversification (Klinger et Ledermann, 2004), simplifient le redéploiement des capacités de production et les connaissances existantes (Hausman et Hidalgo, 2011), et facilitent la transition vers des exportations à plus forte teneur en valeur ajoutée (Rielaënder et Traoré, 2013).

Ces cheminements de trajectoire peuvent être identifiés en fonction de trois objectifs stratégiques : la transformation structurelle, le potentiel de marché et la création d'emplois. Néanmoins, concernant les niveaux adéquats de transformation à promouvoir, non seulement le potentiel de marché est important, mais aussi la capacité politique à cibler des segments d'activités qui conviennent aux avantages du pays.

L'amélioration du taux de transformation sur le sol ivoirien requiert des stratégies adaptées. Les ressources naturelles ivoiriennes sont souvent exportées sous forme brute, sans bénéficier de la valeur ajoutée par la transformation. Ainsi, dans le secteur agricole, l'industrie agro-alimentaire ne représente que 3 % des exportations contre 48 % pour les produits agricoles non transformés. De plus, la Côte d'Ivoire importe la totalité des engrais et produits phytosanitaires consommés dans le pays (ministère de l'Agriculture, 2014b). Les répercussions en termes de revenus pour la population locale sont donc limitées. La volonté d'accroître le taux de transformation doit néanmoins prendre en compte la réalité des marges de contribution industrielle directe. Par exemple, la demande de chocolat en tant que produit fini en Afrique étant faible, il est préférable d'exporter la poudre plutôt que de la travailler sur place.

La Côte d'Ivoire a besoin d'un éventail fiscal réaliste et incitatif. La Côte d'Ivoire doit encourager la production sur place de produits finis et semi-finis, sans pour autant punir l'exportation de produits bruts. La structure d'imposition doit également s'adapter aux évolutions technologiques et s'ajuster aux fluctuations du cours des matières premières. Le réaménagement en 2014 de la surtaxe de 5 % imposée depuis 2012 sur le chiffre d'affaires des producteurs d'hévéa est un exemple à suivre. Cette surtaxe revue prend en compte le cours du caoutchouc, qui s'établit à 0.15 USD par livre aujourd'hui contre 1.1 USD au moment de l'établissement de la surtaxe.

Le cadre juridique du commerce s'est amélioré, mais d'autres obstacles bloquent toujours la réalisation du plein potentiel du secteur privé

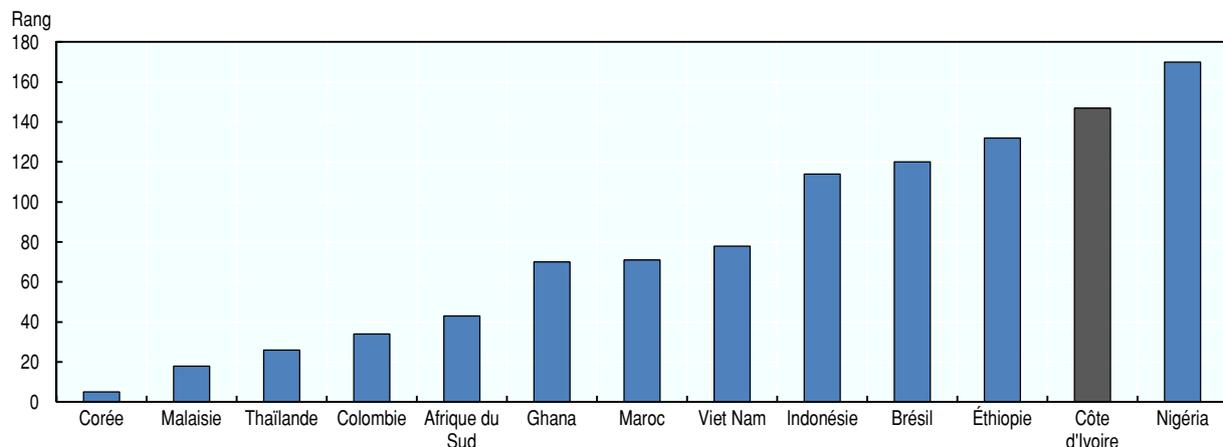
La croissance économique dépend de la présence d'un environnement des affaires concurrentiel, susceptible de soutenir l'essor des entreprises privées. L'innovation, la mise à niveau des produits, l'accès aux marchés et la création d'emplois ne peuvent se passer des activités du secteur privé qui, elles, dépendent fortement de l'environnement mis en place par les autorités.

Le pays a mis en œuvre des réformes réussies pour améliorer l'environnement des affaires

L'environnement des affaires s'est amélioré selon l'édition 2015 du rapport de la Banque mondiale, *Doing Business*, la Côte d'Ivoire figurant parmi les grands pays réformateurs mais sa position absolue reste faible. La Côte d'Ivoire est passée du 158^e rang en 2014 au 147^e rang en 2015, sur 189 économies. Bien qu'elle se positionne derrière la Tanzanie (131^e), l'Éthiopie (132^e) et le Mali (146^e rang), elle se place loin devant certains de ses voisins, comme le Sénégal (161^e) ou le Nigéria (170^e) (graphique 3.12).

Graphique 3.12. **La facilité de faire des affaires s'est améliorée en Côte d'Ivoire, mais des progrès restent à accomplir, notamment par rapport aux pays de comparaison**

Facilité de faire des affaires en 2014-15



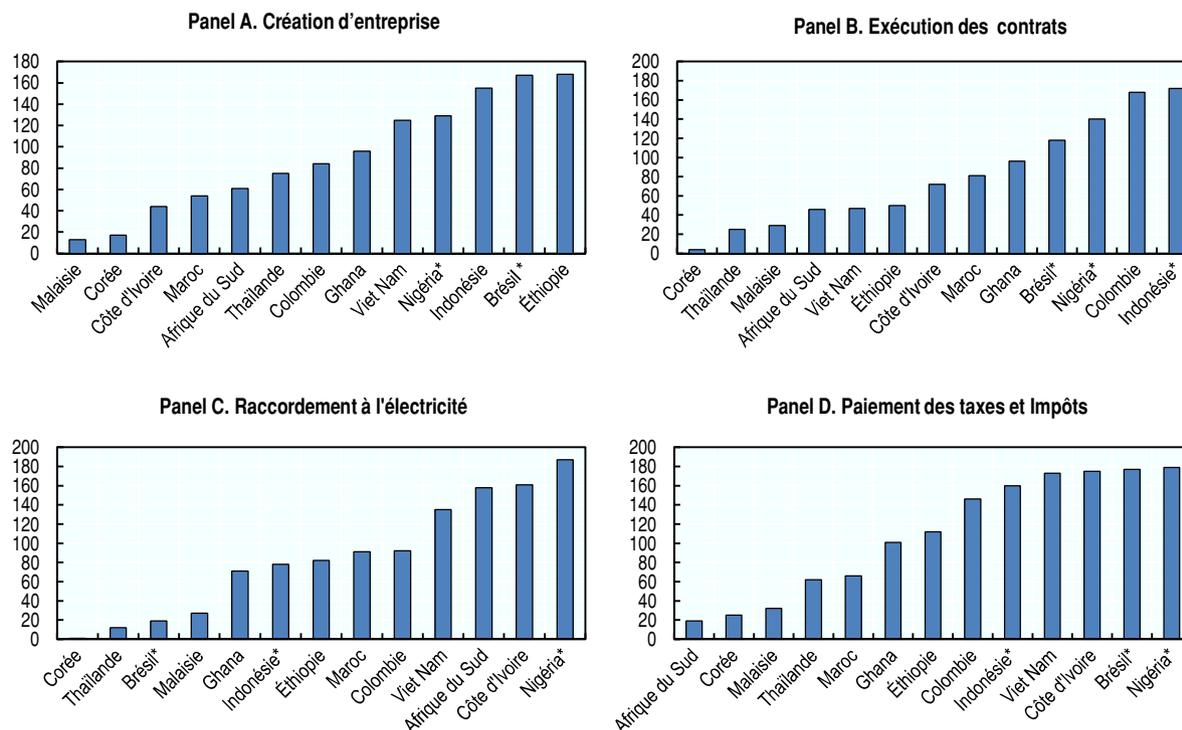
Source : Banque mondiale (2014b).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933308800>

Les principales réformes ont concerné la création d'entreprise, le transfert de propriété et l'exécution des contrats. La création d'un guichet unique pour créer une entreprise a permis de réduire les délais, le nombre de procédures, les coûts et le niveau de capital minimum obligatoire. Les délais de transfert de propriété (grâce aux réformes administratives et au cadastre) ont été raccourcis en partie du fait de la numérisation du cadastre et de l'abaissement des taxes à acquitter. La création en 2012 d'un tribunal de commerce spécialisé a également amélioré l'exécution des contrats, ce qui permet à la Côte d'Ivoire de faire mieux que beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne en la matière (graphique 3.13). Basé à Abidjan, le tribunal est devenu opérationnel fin 2012. Il a depuis rendu publiques environ 95 % de ses décisions et considérablement réduit les délais de règlement des litiges commerciaux (Banque mondiale, 2014).

Graphique 3.13. La performance de la Côte d'Ivoire est meilleure que celle des pays de comparaison dans les sous-indices de Doing Business

Classement des pays dans les sous-indices de Doing Business



Note : Les données reflètent dans la plupart des cas les informations de la plus grande ville du pays. Pour les pays avec un astérisque, l'information a été collectée dans plusieurs villes.

Source : Édition 2015 du rapport de la Banque mondiale, *Doing Business*.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933308811>

Les améliorations sont moins marquées en matière de baisse du coût du raccordement à l'électricité ou de facilitation du commerce transfrontalier (graphique 3.13). L'harmonisation des règles fiscales en 2011 et 2012 a permis à la Côte d'Ivoire de progresser sur ce front mais faute d'avoir continué ces efforts, le poids de la fiscalité et des contributions sociales des employeurs a augmenté et le pays a été rétrogradé. Les réformes du cadre réglementaire régissant l'obtention de crédits à travers l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) en 2012, et l'accord trouvé à l'UEMOA pour créer, à terme, un registre du crédit, n'ont pas empêché la Côte d'Ivoire de reculer dans le classement.

Le guichet unique est rattaché au Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (Cepici). En 2013, 2 775 entreprises y étaient inscrites, dont la moitié dans le secteur des services, les activités commerciales (26 %) et le secteur du bâtiment (15 %). Le Cepici a recensé la création de plus de 5 000 emplois. Le Cepici soutient également l'investissement en Côte d'Ivoire lors de foires commerciales et a contribué à plusieurs réformes de l'environnement des affaires (transfert de propriété, etc.) via des groupes de travail, des réunions interministérielles et la diffusion d'informations (Cepici, 2014).

Les activités informelles et d'autres obstacles continuent de freiner l'essor du secteur privé. L'accès au financement est particulièrement difficile pour les PME. Une enquête réalisée en 2008-09 montrait que les entreprises dépendaient fortement de leurs propres fonds et renonçaient souvent à déposer un dossier de prêt à cause de la complexité des procédures et des règles strictes de garanties (Banque mondiale, 2011). La transparence

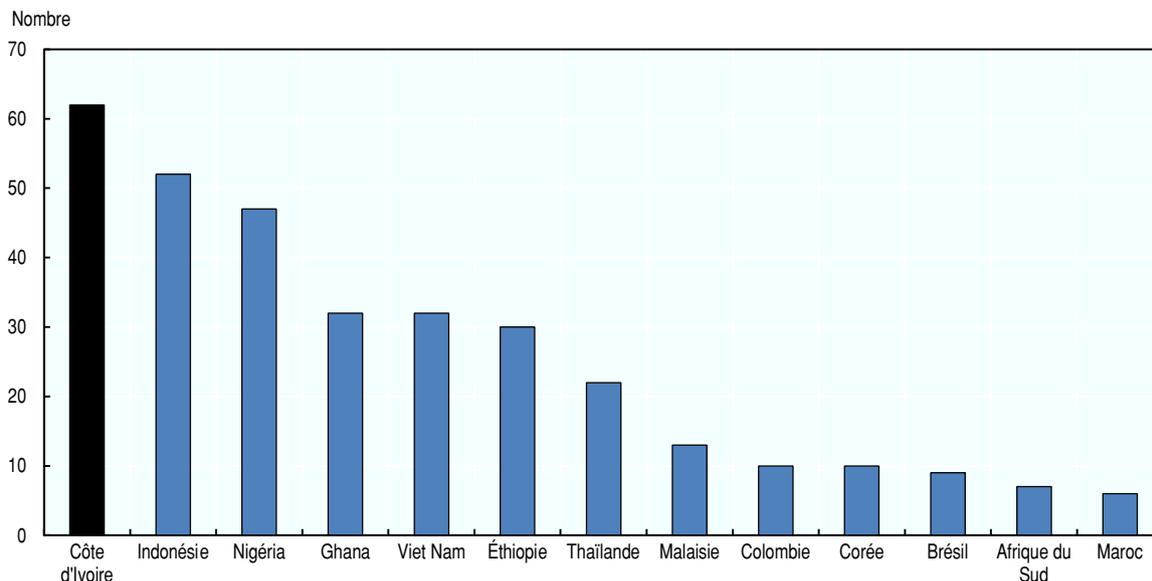
des informations sur la clientèle (adresse, garantie, comptes), les coûts de suivi pour les banques et la confiance constituent de sérieuses difficultés dans les relations avec les banques. Le secteur financier est réglementé via la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et d'autres institutions communes, ce qui ne laisse qu'une faible marge de manœuvre au gouvernement pour promouvoir le développement du secteur financier. La Côte d'Ivoire compte 24 banques et les contrats de prêt ne font pas l'objet d'une réglementation spécifique, même si les taux d'intérêt sont plafonnés.

Le Comité de développement du secteur financier (Codesfi), organe interministériel consultatif et stratégique, a conçu un plan stratégique de développement du secteur financier en 2013. Il couvre les banques, la microfinance, les marchés financiers et les assurances, ainsi que leurs cadres juridiques respectifs. Les contraintes financières étant particulièrement sévères pour les activités agricoles et les PME en général, la question des droits fonciers et de la délivrance de titres de propriété sera cruciale pour la fourniture de garanties. Le manque d'accès aux terres est l'un des principaux obstacles structurels à la compétitivité car il entrave la productivité agricole et renchérit le coût d'accès dans les zones d'activité.

En dépit de mesures récentes visant à aboutir à une réforme fiscale, la fiscalité reste complexe pour le secteur privé. Selon l'édition 2014 de la publication de la Banque mondiale et de PwC, *Paying Taxes*, qui compare les régimes fiscaux dans 189 pays, une entreprise ivoirienne doit s'acquitter de 62 impôts par an (sécurité sociale, patente, bénéfice, publicité légale, etc.), contre 36 en moyenne en Afrique (graphique 3.14). À titre de comparaison, ce nombre est de 32 au Ghana et au Viet Nam mais de moins de 10 en Afrique du Sud ou au Maroc depuis la simplification de la fiscalité. Bien que l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC) soit de 20 % pour les personnes physiques et de 25 % pour les personnes morales, les entreprises du secteur des télécommunications sont taxées à 30 % depuis 2014. D'autres se voient appliquer des taxes supplémentaires, parfois même

Graphique 3.14. **La Côte d'Ivoire est le pays avec le plus grand nombre de taxes dans le groupe de comparaison**

Nombre de taxes (paiements) par année



Source : Banque mondiale, *Paying Taxes* (2014).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933308827>

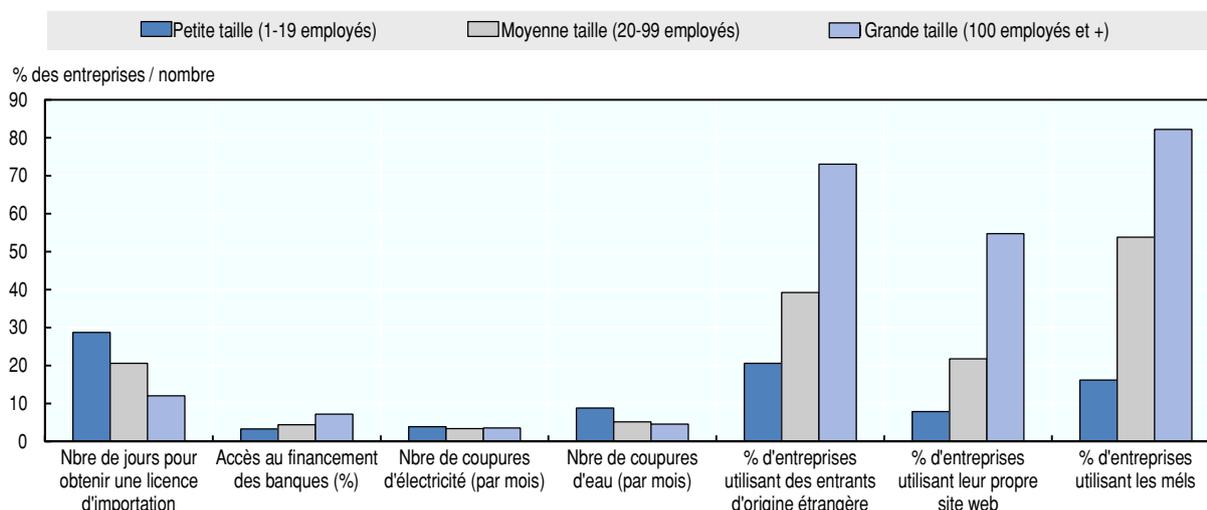
à titre rétroactif, ce qui aggrave l'insécurité des entreprises et rend le cadre réglementaire peu cohérent et difficile à faire appliquer.

L'environnement des affaires n'est pas parfaitement adapté à la promotion de la croissance des PME, en dépit de leur importance pour relancer l'économie ivoirienne. Les PME sont souvent le socle sur lequel repose la performance d'un pays et l'emploi (Ayyagari et al., 2011). C'est particulièrement vrai en Côte d'Ivoire, où les activités économiques clés (comme la production de cacao) sont surtout le fait de petits exploitants et où les activités de services à petite échelle pourraient, à terme, entraîner des transformations structurelles. Les PME ivoiriennes contribuent au PIB à hauteur de 18 % et fournissent une part encore plus importante de l'emploi formel (Banque mondiale, 2010). Les petites entreprises informelles emploient la majorité des travailleurs. Le conflit civil a durement frappé ces petites entreprises : les destructions, les pillages et la baisse de l'activité ont poussé de nombreux patrons à fermer.

Les PME ivoiriennes se heurtent à de multiples obstacles, dont des contraintes externes (d'ordre réglementaire) et internes (d'ordre opérationnel). Selon les enquêtes auprès des entreprises réalisées en 2009 par la Banque mondiale, les petites entreprises mettaient plus de temps à obtenir un permis d'importation, subissaient plus de pannes d'alimentation en eau et en électricité, avaient moins de probabilité de recourir à des intrants ou des fournitures venus de l'étranger et utilisaient moins les moyens modernes de télécommunication que les moyennes et grandes entreprises (graphique 3.15). Les responsables des petites entreprises ont en général un niveau d'instruction inférieur (en Côte d'Ivoire, moins de 25 % des patrons de PME avaient une formation universitaire, contre pratiquement 60 % pour les entreprises moyennes et davantage pour les grandes entreprises). Le même constat vaut pour leurs salariés. Malgré la situation géographique de la Côte d'Ivoire, idéale pour les échanges commerciaux, le potentiel des PME à participer dans les échanges reste fortement sous-exploité (en 2009, moins de 4 % des PME avaient eu une activité à l'exportation).

Graphique 3.15. Les petites entreprises sont confrontées à plus d'obstacles que les moyennes et grandes entreprises

Pourcentage des entreprises (par taille/effectifs)



Source : Banque mondiale, Enterprise Surveys (2009).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933308830>

Le gouvernement a conscience de l'importance particulière des PME en Côte d'Ivoire, et a mis en place un train de mesures d'appui. Le guichet unique pour créer des entreprises est en partie conçu pour faciliter l'immatriculation des entrepreneurs. Le Fonds ivoirien pour le développement de l'entreprise nationale (Fiden), créé en 1999, n'est devenu vraiment opérationnel que depuis quelques années, avec le soutien des bailleurs. L'Agence française de développement (AFD) apporte également des fonds à travers son dispositif de partage de risques, l'Ariz. Des mesures d'ordre général visant à améliorer l'environnement des affaires aideront les PME mais le gouvernement doit néanmoins développer d'autres formes de soutien, comme la formation et la diffusion d'informations (BAD/OCDE/PNUD, 2014). Bien que les PME fassent partie des cibles de l'Association pour la promotion des exportations de Côte d'Ivoire (APEX-CI), il faudra redoubler d'efforts pour les inciter à prendre part aux échanges (formels) régionaux et à profiter de toutes les opportunités d'intégration régionale.

Les lourdeurs réglementaires et la qualité de l'environnement des affaires affectent l'importance des activités informelles parmi les petites (et micro) entreprises. Des enquêtes auprès d'entreprises informelles dans les pays en développement (La Porta et Shleifer, 2011 et 2014) indiquent que la plupart d'entre elles sont créées en raison d'un réflexe de survie, l'entrepreneur n'ayant pas d'autre choix pour gagner sa vie. Si le poids de la réglementation peut inciter les entreprises à rester informelles, des recherches récentes semblent indiquer (La Porta et Shleifer, 2011 et 2014) que la suppression de ces lourdeurs ne résoudra pas le problème. Les PME sont souvent associées à de faibles niveaux de productivité et à des activités sans aucun lien avec l'économie formelle – ce qui réduit le potentiel de transformation en activité formelle et les effets de retombée. En fait, à mesure que l'économie se développe et que les pressions concurrentielles augmentent, ces entrepreneurs quittent le marché en quête de solutions alternatives (un emploi salarié), ce qui contribue à grossir les rangs des travailleurs formels (La Porta et Shleifer, 2011 et 2014).

Les données d'enquête auprès des entreprises suggèrent que les sociétés créées pour survivre n'auront guère les moyens de profiter des nouveaux débouchés. Les entreprises informelles, plus petites que les entreprises formelles, ont souvent été créées faute de trouver un emploi. Leurs responsables sont en général assez peu instruits : dans 50 % des entreprises formelles, le patron a au moins fait des études secondaires alors que la proportion tombe à 38 % dans les entreprises informelles. De même, la productivité est bien plus faible, même en tenant compte des différences d'intrants et d'autres caractéristiques (Banque mondiale, 2011). Tous ces éléments suggèrent que la Côte d'Ivoire devrait concevoir des réformes sur mesure et adaptées aux entreprises capables de profiter du redémarrage de la croissance.

Un plus grand effort régional sera nécessaire pour promouvoir et faciliter le commerce international

La réussite économique de la Côte d'Ivoire après son indépendance doit beaucoup à son intégration dans le commerce mondial et le gouvernement actuel cherche à redonner au pays son rôle de locomotive régionale. La réalisation de cet objectif passe en partie par une économie à la fois compétitive et diversifiée mais aussi une politique commerciale et des mesures de facilitation des échanges au service de cette ambition. Les recettes douanières constituent une part importante des ressources de l'État (40 % en 2013). Dans le même temps, les droits de douane et les barrières tarifaires et non tarifaires sont autant de freins potentiels aux échanges. D'une manière générale, l'intégration régionale de l'Afrique

a déçu les attentes (car le potentiel est bien réel), malgré l'existence de multiples zones de libre-échange, d'accords et d'initiatives.

La Côte d'Ivoire est membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) depuis 1995 mais, en raison du conflit et de contraintes de capacités, elle n'a pas toujours été à même de respecter ses obligations (soumission de notifications et de données pendant certaines années de conflit civil). La politique commerciale de la Côte d'Ivoire est largement définie par son appartenance à l'UEMOA depuis 1994. Elle doit également respecter les politiques communes de la CEDEAO – ces deux organisations étant financées à travers des prélèvements communautaires spécifiques frappant les biens échangés (OMC, 2012).

Les pays membres de l'UEMOA se sont dotés d'un tarif extérieur commun (TEC) depuis 2000, ont adopté des règles communes en matière de licences, de réglementations techniques et de normes sanitaires et phytosanitaires et ont harmonisé certains volets de la fiscalité intérieure (TVA, droits d'accise). Mais les consolidations tarifaires restent définies par chacun des pays et la Côte d'Ivoire conserve certaines lignes qui ne sont pas conformes au TEC, et applique parfois des taux supérieurs à la limite fixée (OMC, 2012).

L'union douanière UEMOA permet la libre-circulation des biens dans les pays membres et vise une coopération approfondie entre les pays et leurs agences et ministères, mais cette coopération progresse lentement. L'UEMOA a instauré des postes frontières juxtaposés afin de réduire les formalités et de limiter les pratiques illicites (taxation illégale, inspections, tarifs, etc.). La Côte d'Ivoire a instauré en 2013 un guichet unique du commerce extérieur pour faciliter les transactions transfrontalières des négociants et a adopté le logiciel Sydonia pour assurer la centralisation et la normalisation de la collecte de données. L'harmonisation et la coopération au sein de l'UEMOA est considérée comme étant plus avancée et plus opérationnelle que celle de la CEDEAO. Dans la pratique cependant, les mouvements sont souvent contraints par des lourdeurs administratives et les échanges intracommunautaires sont très faibles. La Côte d'Ivoire a des relations commerciales plus soutenues au sein de la CEDEAO (le commerce avec la CEDEAO représente 25 % du commerce total de la Côte d'Ivoire) qu'au sein de l'UEMOA (environ 11 % des échanges seulement) (OMC, 2012).

La Côte d'Ivoire ne recourt plus guère aux interventions commerciales directes (y compris la suppression des subventions aux exportations) depuis quelques années (même si l'État reste actionnaire de certaines sociétés). Une association pour la promotion des exportations, l'APEX-CI, a été instaurée mais elle manque de moyens pour soutenir le commerce ivoirien. Les possibilités de financement des crédits à l'exportation pour les entreprises sont réduites (OMC, 2012).

Les importations arrivant en Côte d'Ivoire sont soumises à différents prélèvements. Depuis 2000, le TEC de l'UEMOA est le tarif de référence (souvent assez élevé), auquel s'ajoutent des tarifs communautaires spécifiques pour couvrir les frais de fonctionnement de l'UEMOA et de la CEDEAO (soit au total 2.1 points de pourcentage pour le prélèvement communautaire de solidarité [PCS] et pour la taxe communautaire de la CEDEAO). Le TEC comprend quatre bandes tarifaires suivant la valeur, une cinquième (plus élevée) étant en préparation. La Côte d'Ivoire impose par ailleurs d'autres prélèvements :

- une redevance statistique (RS) de 1 %, perçue sur tous les produits (sauf exonération expresse) ;
- une taxe conjoncturelle à l'importation (TCI) ;

- une taxe dégressive de protection (TDP), officiellement abolie au sein de l'UEMOA mais toujours en vigueur en Côte d'Ivoire ;
- un bordereau de suivi des cargaisons (BSC) pour les biens importés, payant.

Pour lutter contre la sous-facturation de la valeur des importations, les États membres de l'UEMOA ont introduit des valeurs de référence, mais la valorisation des biens est laissée à l'appréciation des agents des douanes et n'a parfois guère de rapport avec les règles de l'OMC. En outre, les États membres de l'UEMOA ont introduit plusieurs programmes d'inspection des importations, comme le contrôle des conteneurs par scanner, aux frais de l'importateur. Il reste beaucoup à faire pour améliorer l'harmonisation : ainsi, les États membres de l'UEMOA ne reconnaissent pas leurs contrôles sanitaires et phytosanitaires respectifs. En Côte d'Ivoire, c'est l'Organisme national de normalisation et de certification (Codinorm) qui a pour mission de soutenir la compétitivité des industries ivoiriennes et de garantir la qualité des produits commercialisés dans le pays (OMC, 2012).

Les exportations sont elles aussi soumises à des procédures et des taxes, dont le droit unique de sortie qui frappe notamment les noix de cola, les noix de cajou et le bois. La taxe sur les exportations de cacao et de café a été abolie en octobre 2014 afin de renforcer la compétitivité du secteur (AfriqueJet, 2014). En plus des droits à acquitter, les industries exportatrices doivent soumettre des déclarations. L'exportation de certains produits protégés (comme l'ivoire) est interdite. Les filières de la banane et de l'ananas ont des circuits d'exportation spécifiques (OMC, 2012).

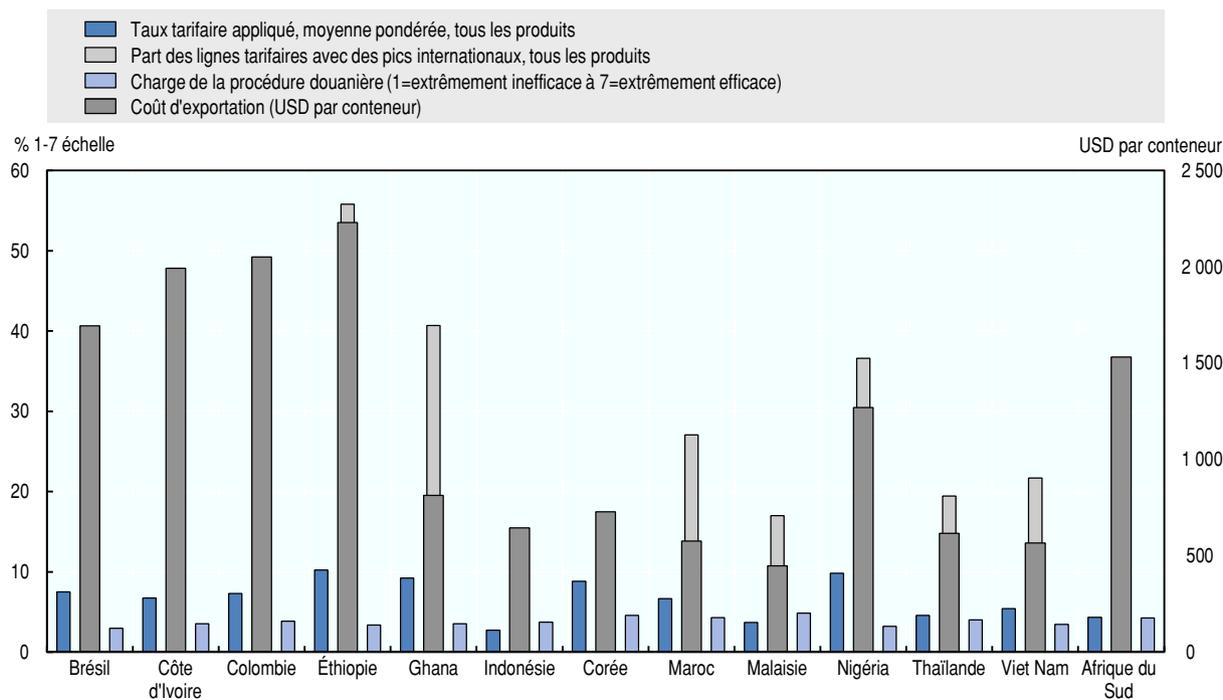
La Côte d'Ivoire a signé plusieurs accords commerciaux avec des pays en dehors de la sous-région. Signataire de l'accord de Cotonou depuis 2000, elle a conclu un accord de partenariat économique (provisoire) avec l'UE depuis 2008, qui sera à terme remplacé par un accord de partenariat économique régional, si les négociations au sein de la CEDEAO aboutissent. Cet accord devrait octroyer aux pays africains membres un accès préférentiel aux marchés européens en échange d'une réduction de leurs mesures de protection (comme les taxes à l'exportation), et une aide au développement de l'UE. Mi-2014, les négociations, qui avaient pratiquement abouti, ont dû s'interrompre à cause d'objections de la part de certains États membres. Pour la Côte d'Ivoire, la conclusion rapide de cet accord est vitale puisque le pays commerce beaucoup avec l'UE. Ses principaux débouchés d'exportation sont : l'Allemagne, les États-Unis et les Pays-Bas (environ 10 % du total des exportations pour chaque pays), le Nigéria (32.1 %), la France (15 %) et la Chine (8 %). La Côte d'Ivoire, qui avait été éligible à la Loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (African Growth and Opportunity Act [AGOA]), avait perdu le bénéfice de cette disposition préférentielle en 2005, pendant le conflit civil, mais est de nouveau éligible depuis octobre 2011. Par ailleurs, l'UEMOA est en négociation avec plusieurs pays d'Afrique du Nord pour des accords de libre-échange (Czapnik, 2014).

La Côte d'Ivoire a conservé une place commerciale relativement solide pendant le conflit pour ce qui concerne les biens échangés avec des pays non africains (produits agricoles et pétrole). Par rapport à un groupe de référence constitué de pays en développement et émergents, les taux tarifaires moyens appliqués sont modérés (surtout pour le commerce intra-africain), la lourdeur des procédures douanières est conforme à celle de ses concurrents et la part des échanges dans le PIB est relativement élevée. Cependant, l'exportation d'un conteneur coûte pratiquement 2 000 USD, ce qui est plus que dans la plupart des pays de référence (à l'exception de la Colombie et de l'Éthiopie), surtout si l'on

compare la Côte d'Ivoire aux pays asiatiques (graphique 3.16). Cela tient probablement aux contraintes d'infrastructures mais peut aussi signaler la persistance d'inefficacités dans les ports et dans les procédures.

Graphique 3.16. Les taux tarifaires moyens appliqués sont modérés en comparaison avec les autres pays sélectionnés

Facilitation du commerce en Côte d'Ivoire



Source : Banque mondiale.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933308847>

Des réformes de la politique commerciale permettraient à la Côte d'Ivoire de conforter sa place sur les marchés mondiaux mais, surtout, contribueraient à une intégration régionale accrue et à la réévaluation de sa gamme de produits. Bien que le guichet unique soit pleinement opérationnel et qu'il facilite les procédures commerciales, la Côte d'Ivoire va devoir remettre à plat les prélèvements et les taxes frappant les importations et les exportations (ainsi que sa taxe dégressive de protection, devenue obsolète), ainsi que les barrières administratives (comme, par exemple, le bordereau de suivi des cargaisons). Sur le plan des importations, il faudra aussi améliorer l'accès des entreprises locales aux intrants intermédiaires. D'une manière générale, le pays doit poursuivre son soutien à l'intégration régionale et conforter sa place au sein de l'UEMOA dans la mesure où l'intégration commerciale y a sensiblement progressé et que la zone constitue un débouché important pour l'avenir.

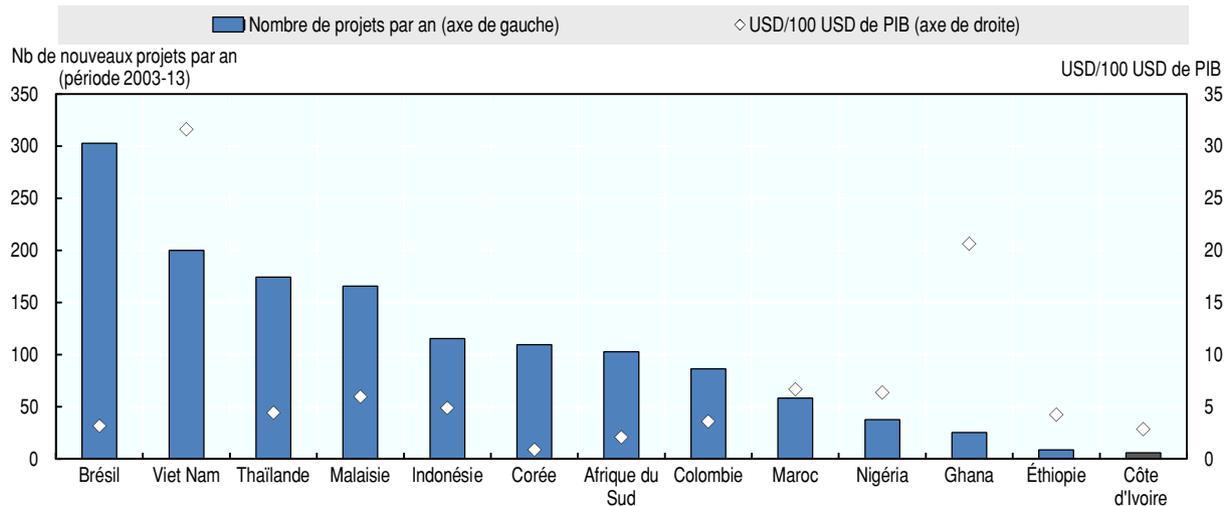
La capacité à attirer les investissements productifs dépend de réformes appropriées

La Côte d'Ivoire est actuellement loin de la capacité d'attraction des pays de comparaison de cette étude. La Côte d'Ivoire attire plus de dix fois moins de nouveaux projets que les cinq pays d'Asie retenus dans l'analyse. Même pondéré par le niveau de revenu par habitant, l'écart reste conséquent. De même, rapportée à la taille du PIB, l'intensité

moyenne observée (graphique 3.17) est de seulement 2.1 USD pour chaque 100 USD de PIB, largement inférieure à celles observées en Thaïlande (4.1 USD), en Indonésie (4.1 USD), ou encore au Nigéria (6.1 USD).

Graphique 3.17. La Côte d'Ivoire a une capacité d'attraction des investissements encore éloignée de celle des pays émergents

Nombre de nouveaux projets d'investissement sur la période 2003-13



Source : Auteurs, calculs basés sur les données fDi Markets (2014), Banque mondiale pour les données du PIB.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933308856>

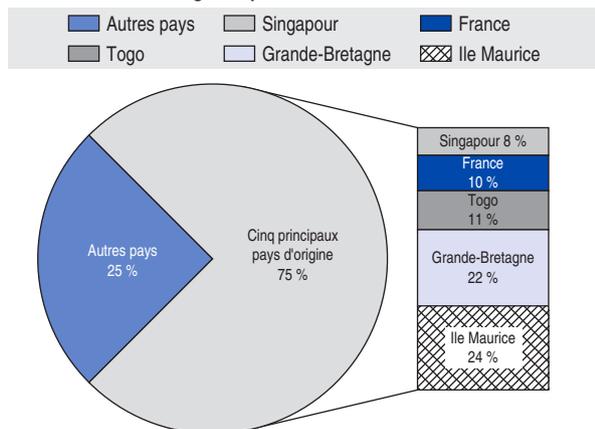
La provenance des investissements étrangers est peu diversifiée (graphique 3.18, panels A et B). En 2013, la part des cinq principaux pays porteurs de nouveaux projets (l'Ile Maurice, la Grande-Bretagne, le Togo, la France et Singapour) s'élève à 75 % du total. Ceci reflète une tendance de fond : sur la période 2003-13, en moyenne, ces cinq pays ont été à l'origine 66 % des nouveaux investissements.

Les IDE sont dominés par les investissements dans le secteur des services. Les activités manufacturières n'ont attiré que 27 % des IDE en 2013 (23 % sur la période 2003-13, graphique 3.18, panel C). Jusqu'ici seuls les secteurs de l'électricité, des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des infrastructures de télécom, et l'industrie extractive ont pu être raisonnablement attractifs. Le secteur manufacturier en Côte d'Ivoire a, de loin, la part d'IDE la plus faible parmi les 12 pays de comparaison : en moyenne cette part est de 24 points en dessous sur la période 2003-13 (23 % seulement, contre 47 %). La part cumulée des secteurs de l'électricité, des TIC et de l'extraction est la plus élevée de l'échantillon.

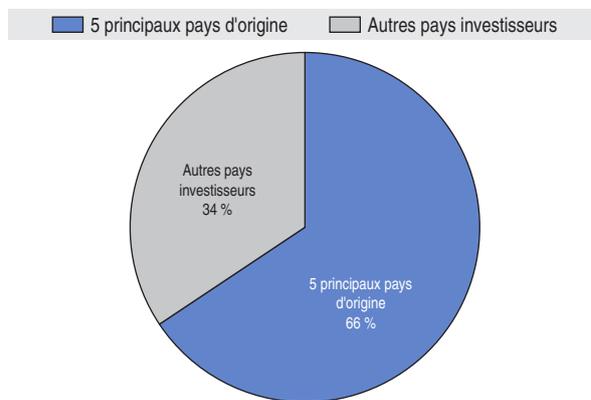
Un modèle productif basé sur le développement des services peut difficilement répondre aux défis actuels en matière d'emploi en Côte d'Ivoire et aux besoins de l'émergence. En effet, la production d'électricité et les infrastructures de télécommunication contribuent substantiellement à la performance d'autres secteurs de l'économie, et les services modernes montrent une tendance plus rapide de convergence sectorielle des productivités avec les pays plus développés (Ghani et O'Connell, 2014), mais ces activités ont besoin de peu d'emplois directs. Le secteur manufacturier est plus intensif en travail, et est considéré comme ayant plus de liens amont-aval avec le reste de l'économie, avec beaucoup d'effets d'apprentissage par la pratique, et donc un accélérateur sur la productivité globale (Rodrik, 2013). Il s'avère donc nécessaire de regarder les atouts et les obstacles que les autres activités productives rencontrent en Côte d'Ivoire.

Graphique 3.18. La provenance des IDE est peu diversifiée

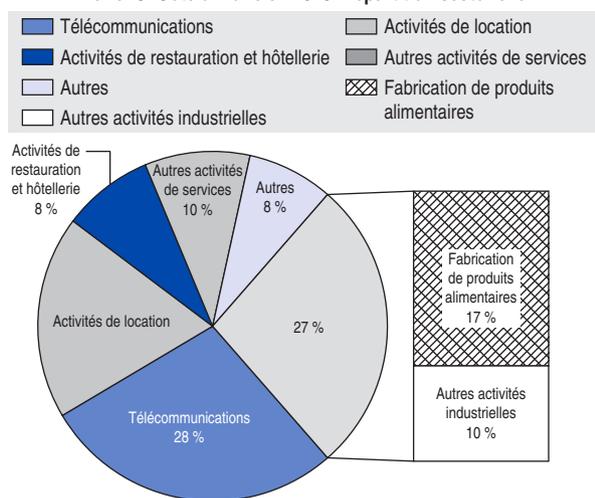
Panel A. La Côte d'Ivoire en 2013 : les cinq principaux pays d'origine représentent 75 % du total



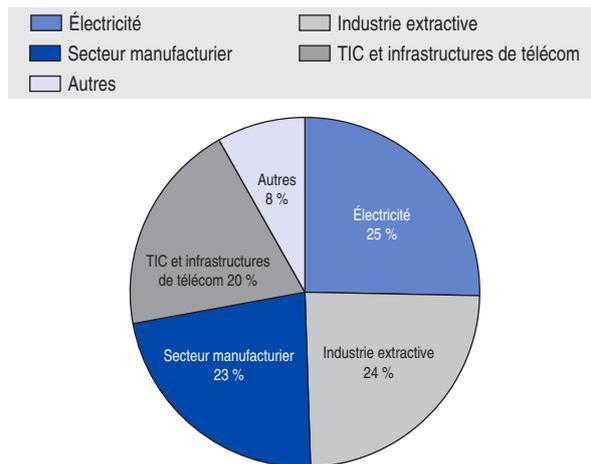
Panel B. Côte d'Ivoire (moyenne, période 2013-2013)



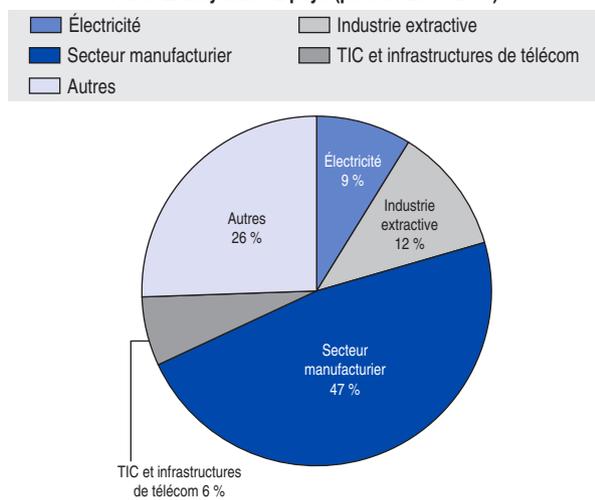
Panel C. Côte d'Ivoire en 2013 : répartition sectorielle



Panel D. Côte d'Ivoire (moyenne, période 2013-2013)



Panel E. Moyenne 12 pays (période 2003-2013)



Source : Cepici, 2014.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933308862>

Des réformes plus approfondies des principaux déterminants des IDE contribueront à améliorer l'attractivité de la Côte d'Ivoire

Les IDE sont attirés par une multitude de facteurs, au sein desquels les facteurs locaux jouent un rôle capital. L'analyse comparative ci-dessous (tableau 3.4) se base sur les motivations recueillies auprès de 7 300 entreprises ayant porté au total environ 11 400 nouveaux projets d'investissement entre janvier 2003 et décembre 2013 en Afrique, en Asie-Pacifique, et en Amérique latine et Caraïbes (fDi Markets, 2014). La majorité des investissements ont été attirés par le potentiel des marchés locaux ou l'existence de débouchés locaux (clients, consommateurs). En outre, un bon climat des affaires et une main-d'œuvre qualifiée s'avèrent être des facteurs importants pour l'attractivité des IDE, bien avant de faibles coûts du travail, des dotations en ressources naturelles, ou des incitations financières publiques.

Tableau 3.4. Le potentiel de développement des marchés locaux est la première raison de l'attrait des IDE en Afrique, Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes

Motifs	Fréquences	
	% projets	% entreprises
Potentiel de développement du marché local	54.1	57.1
Proximité des marchés ou des clients	29.1	36.1
Réglementations ou climat des affaires	13.1	17.1
Disponibilité de main-d'œuvre qualifiée	12.1	15.1
Faibles coûts	6.1	9.1
Cluster d'industries/Masse critique	6.1	9.1
Infrastructure et logistique	6.1	9.1
Incitations financières des autorités publiques ou soutien du gouvernement	3.1	4.1
Dotation en ressources naturelles	2.1	3.1
Attractivité/Qualité de vie	2.1	3.1
Autres motifs	10.1	13.1
Taille totale de l'échantillon	11 400 projets	7 300 entreprises

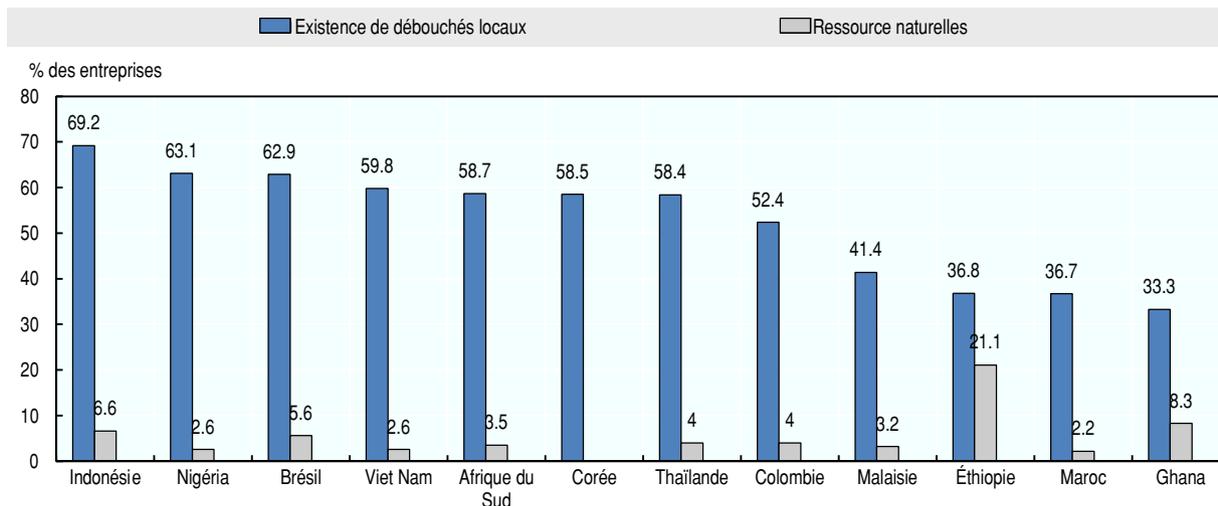
Note : Ce classement est basé sur l'échantillon des projets ayant cité des motifs. Ces pourcentages correspondent au nombre de fois où le motif a été cité. La somme de parts ne correspond pas à 100 % dans la mesure où les entreprises / projets peuvent indiquer plusieurs motifs.

Source : Auteurs, calculs basés sur les données de fDi Markets (2014).

Exploiter les avantages potentiels de la Côte d'Ivoire nécessitera des politiques stratégiques et des efforts à long terme. Les deux premiers motifs d'attractivité pour les entreprises sont le potentiel de développement du marché local (cité par 57 % des 7 300 entreprises), et la proximité avec les marchés et les consommateurs (36.1 %, graphique 3.19). La localisation de la Côte d'Ivoire en Afrique de l'Ouest, potentiel marché clef d'Afrique avec une population d'environ 320 millions de personnes (soit plus que les États-Unis), constitue un avantage potentiel pour le pays – dont la réalisation dépend de l'intégration régionale. Située au cœur du marché de la CEDEAO, la Côte d'Ivoire est un couloir d'import-export vers les pays enclavés (Mali, Burkina Faso), doté d'une grande capacité portuaire et de plusieurs grands axes routiers transnationaux reliant presque toutes les capitales ouest-africaines. La Côte d'Ivoire a été un fervent partisan et même un moteur de l'UEMOA et est déterminée à renforcer les efforts d'intégration régionale et à rétablir son rôle de premier plan dans ce domaine.

Graphique 3.19. Les investissements sont attirés par l'existence de débouchés locaux plus que par la présence de ressources naturelles

Comparaison des motifs d'attractivité des projets pour les 12 pays de l'échantillon



Source : Auteurs, calculs basés sur les données de fDi Markets (2014).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933308877>

La petite taille du marché intérieur n'est pas compensée par l'intégration régionale, dont les progrès restent faibles. L'intégration régionale avance lentement, freinée par la mise en place des capacités opérationnelles des organisations régionales (telles que les zones de libre-échange). Par conséquent, l'effet d'entraînement du commerce intrarégional est encore faible : seulement 11 % des exportations de la Côte d'Ivoire étaient dirigées vers les autres pays de l'UEMOA entre 2006 et 2010, et 28 % du commerce total vers les pays CEDEAO (en partie tiré par le commerce du pétrole avec le Nigéria) (OMC, 2012). Sans amélioration rapide sur le plan de l'intégration régionale, le potentiel d'un grand marché régional ne restera qu'hypothétique dans un avenir proche.

Toutefois, des marges de progression existent sur le plan de l'intégration régionale. Les enjeux régionaux et les opportunités économiques pour la Côte d'Ivoire ont sensiblement changé avec l'élargissement du tarif extérieur commun (TEC) à l'ensemble des pays de la CEDEAO en 2014. L'accès au marché nigérian constitue un exemple notoire : pays le plus peuplé d'Afrique, le Nigéria représente un débouché important pour les produits alimentaires ivoiriens tel que l'huile de palme. En outre, l'émergence progressive d'une classe moyenne dans les pays voisins permettrait à terme d'écouler davantage de produits ivoiriens (agro-alimentaires, cosmétiques, textiles, etc.), sous réserve de la poursuite et de l'accélération des efforts d'intégration.

Le pays a un certain potentiel pour attirer davantage les IDE, mais plusieurs obstacles dissuadent encore les investisseurs. Le secteur minier est encore sous-exploité et l'exploitation pétrolière pourrait être renforcée. Les services peuvent aussi devenir un moteur de la croissance si le pays parvient à capitaliser sur les ressources humaines et à améliorer l'éducation en matière de technologies avancées (ingénierie, télécommunications, par exemple). Mais les obstacles restent nombreux, dont notamment le manque de confiance des entreprises quant à l'environnement fiscal et juridique, l'absence d'une main-d'œuvre qualifiée, la faiblesse des acteurs locaux et des clusters indispensables pour les activités industrielles, ou encore les faibles performances logistiques.

La faible confiance des investisseurs bloque encore la réalisation du plein potentiel du secteur privé

La Côte d'Ivoire a mis en œuvre avec succès de vastes réformes de l'environnement des affaires au cours des dernières années mais il reste encore beaucoup à faire pour renforcer la confiance des investisseurs. Les investisseurs nationaux et internationaux souffrent d'un manque de confiance généralisé que seul le retour permanent de la stabilité pourra effacer. L'insécurité juridique et fiscale (par exemple en matière de fiscalité rétroactive) renforce le sentiment d'instabilité des investisseurs. Or il s'agit d'une dimension essentielle de l'attractivité d'un territoire et du bon développement du climat des affaires, lequel est par ailleurs cité en troisième position par les entreprises dans les choix d'installation des entreprises investisseurs dans le monde (tableau 3.4).

Il sera essentiel de construire la confiance fiscale et juridique, encore trop peu présente en Côte d'Ivoire. La sécurité des droits de propriété, une fiscalité claire et stable et la promotion des PME devront faire partie intégrante du développement national. Les réformes menées jusqu'ici en Côte d'Ivoire ne semblent pas avoir réussi à établir les bases solides sur ces aspects, ce qui pénalise l'appareil productif et les investissements en Côte d'Ivoire.

Premièrement, si la création du tribunal de commerce est louable, sa mise en œuvre est encore limitée. Il n'y a pas encore de bureau à l'intérieur du pays, et le tribunal n'est pas encore doté d'une chambre de recours. Beaucoup de professionnels et d'acteurs du secteur privé affirment que ce manque de recours, ajouté à une faible lisibilité des éléments ayant motivé les décisions, une interprétation souvent floues des procédures et textes et enfin les récentes instabilités dans les types et/ou les taux de fiscalité n'inspirent pas assez confiance pour investir. De plus, la confiance juridique n'est pas encore solide malgré un début de progrès suite aux récentes actions de concertation entre le gouvernement et des acteurs du secteur privé.

Deuxièmement, la fiscalité reste encore très complexe dans son ensemble. Selon l'édition 2014 de la publication de la Banque mondiale et de PwC, *Paying Taxes*, qui compare les régimes fiscaux dans 189 pays à travers le monde, le nombre de paiements (transactions) d'impôts se situe à 62 contre 36 en moyenne en Afrique. À titre de comparaison, la Côte d'Ivoire est mieux placée que le Ghana, le Viet Nam ou l'Éthiopie, où cela représente environ le double, mais moins performante que le Brésil, l'Afrique du Sud ou le Maroc, où le système fiscal est davantage simplifié (moins de 10 dossiers d'impôt) (cf. chapitre 4).

Troisièmement, le cadre juridique n'a pas encore incité les PME à la formalisation. Les PME ont souffert de dix années de crise politique. Ces PME – définies officiellement comme des sociétés réalisant moins de 1 milliard XOF (Franc CFA BCEAO) de chiffre d'affaires et employant moins de 200 personnes (article 2 du code des investissements, 2012) – occupent encore trop peu de fonctions utiles aux producteurs telles que l'emballage, le contrôle qualité, le marketing et la gestion des circuits de distribution. Par exemple, dans le cacao, les segments d'activités de « Contrôle, Qualité, Stockage, Transport, Traçabilité » sont assez prometteurs, mais peu développés (Ecobank Research, 2014). Cette pénurie contribue à l'absence d'une masse critique d'acteurs locaux dans les activités de fourniture de bien et de services professionnels. Par ailleurs, les PME peinent à conquérir des marchés pour la transformation des matières premières ou d'exportation (BAD/OCDE/PNUD, 2014) et ont des besoins financiers importants (prêts de recapitalisation et de reconstitution de leur fonds de roulement), mais aussi en termes de réseau d'affaires.

La Côte d'Ivoire a déjà fait des efforts pour faciliter les procédures de création des entreprises, mais de nombreux obstacles demeurent. Peu d'investissements ont compensé le capital physique des PME détruit pendant la décennie de conflit civil. Par ailleurs, les PME manquent de capacités managériales et organisationnelles, d'un réseau d'affaire pour accomplir les formalités d'accès aux marchés d'exportation, ou encore pour monter des dossiers adéquats de financement. Leurs capacités de production restent par ailleurs trop limitées pour répondre aux grandes commandes dans les délais requis. De même, le cadre d'accompagnement n'inclut pas encore des initiatives de mutualisation des coûts. La procédure de certification ISO est coûteuse pour une PME, tout comme les frais de transports pour démarcher de nouveaux marchés.

Des actions de redynamisation et de recherche de solutions innovantes de financement sont en cours, notamment à travers le plan Phoenix. Toutefois, les chiffres préliminaires de l'enquête nationale d'identification des PME effectuée en 2012, révèlent que les PME en Côte d'Ivoire restent concentrées à 84 % sur des activités tertiaires (télécom et commerce), contre seulement 15 % dans le secondaire (activités de transformation) et 1 % dans le primaire (AIDES, 2014). Elles sont par ailleurs souvent limitées à des petites échelles dans l'informel, avec peu de capacité à répondre à des offres formelles.

Les compétences ne sont pas adaptées aux besoins du secteur privé

Le pays souffre d'une inadéquation entre les demandes du secteur privé et les compétences produites par le système de l'éducation. Le système ivoirien de développement des compétences ne parvient pas à ses objectifs. D'une part, il ne répond pas aux besoins et aspirations des populations en matière de carrières et de perspectives socioprofessionnelles. D'autre part, il ne satisfait pas les besoins en personnel qualifié. Par ailleurs, le système éducatif reste mal adapté. Par exemple, certaines filières de formations professionnelles, secondaires et universitaires sont saturées alors que d'autres filières ne sont pas assez développées (tableau 3.5). En février 2012, 3 000 enseignants contractuels dans la formation professionnelle ont été recrutés à titre exceptionnel dans le cadre du Programme présidentiel d'urgence (PPU).

Des réformes du cycle universitaire ont également été menées. En 2007, la Côte d'Ivoire a procédé à une réforme des filières professionnelles de brevet de technicien supérieur (BTS), à travers un comité de partenariat État-secteur privé présidé par la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (Cgeci). Toutefois, les filières universitaires publiques les plus fréquentées restent très généralistes avec la géographie (8.1 %), l'économie générale (7.1 %), les lettres modernes (6.1 %). Au sein des universités privées, le droit civil détient une place de choix (26.1 %), tandis que dans les grandes écoles il s'agit des ressources humaines et de la communication (20.1 %), de la finance-comptabilité et de la gestion d'entreprises (18.1 %). Ainsi, alors que la société ivoirienne dispose de bonnes compétences pour les fonctions supérieures, il existe un manque de compétences adéquates pour les fonctions intermédiaires chargées de l'opérationnel. Le problème d'inadéquation entre les cursus de formation des jeunes diplômés et les besoins professionnels est connu. C'est notamment le cas des jeunes diplômés pour lesquels des programmes de partenariat entre les structures du gouvernement et les organisations d'entreprise sont en cours afin d'améliorer l'adéquation entre la formation et l'emploi. Ce problème d'inadéquation vient s'ajouter au fait que plusieurs cohortes de la population ne disposent pas des bonnes compétences pour s'insérer sur le marché du travail.

À l'horizon 2025, la force de travail serait composée majoritairement de personnes n'ayant pas de niveaux d'éducation formelle suffisant. Qu'il s'agisse d'un scénario de faible croissance de la population, ou d'un scénario avec une croissance de population plus forte, seule une minorité disposera d'un niveau d'éducation supérieur au primaire (Abdurazakov et al. 2013). La différence est frappante en comparaison avec, par exemple, le Viet Nam de 2010 (graphique 3.20).

Tableau 3.5. Certaines filières de formation secondaire professionnelles sont saturées alors que d'autres sont trop faiblement développées

Filières	Filles	Garçons	Total	Part dans la formation professionnelle (%)
Exemples-type de filières de formation trop saturées				
Comptabilité	2 340	2 696	5 036	17.0
Comptabilité commerce	1 203	847	2 050	6.9
Secrétariat bureautique	2 293	677	2 970	10.0
Exemples-type de filières de compétences trop faiblement développées				
Aquaculture	60	8	68	0.2
Affutage-scierie	7	46	53	0.2
Agro-mécanique	35	136	171	0.6
Mécanique soudure	129	385	514	1.7
Menuiserie charpente	5	84	89	0.3
Menuiserie ébénisterie	73	629	702	2.4
Pêche	6	99	105	0.4
Contrôle qualité	24	17	41	0.1
Décoration textile	25	25	50	0.2
Gestion de production	45	68	113	0.4
Transformation stabilisation et stockage des denrées alimentaires	28	10	38	0.1
Transit	395	626	1 021	3.4
Ensemble	13 587	16 008	29 595	

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'Annuaire 2012-13 (MEMEASF, 2013), tableau 4 : « Effectif total des scolarisés de la FP par filière selon le sexe, en Côte d'Ivoire ».

Le système éducatif en Côte d'Ivoire ne parvient pas à offrir des formations qualifiantes aux populations sans emploi, ou des opportunités de validation-progression aux actifs travaillant dans les activités informelles. Il serait bénéfique d'instaurer au sein des structures de formation professionnelle existantes un système de validation des acquis attractif et adapté à ces populations. La Côte d'Ivoire dispose déjà de treize structures publiques d'intervention en milieu rural (MEMEASF, 2013) :

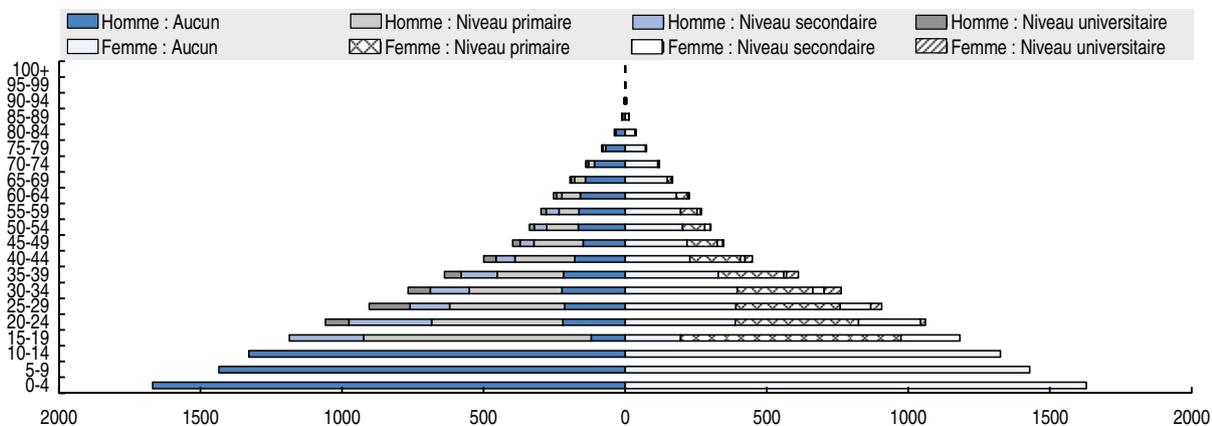
- Dix unités mobiles de formation (UMF) pour les formations qualifiantes.
- Trois ateliers d'application et de production (AAP) pour le perfectionnement des artisans et l'appui logistique aux jeunes diplômés pour la réalisation de leurs travaux.

Les programmes de formation à destination de ces populations ne sont pas suffisamment axés sur l'objectif d'insertion professionnelle. Le cas des instituts de formation et d'éducation féminine (IFEFF) en est une illustration. Conçus dès le lendemain de l'indépendance du pays et actuellement au nombre de 108 centres, leurs approches semblent actuellement peu incitatives (les femmes doivent venir s'inscrire moyennant une contribution forfaitaire), et le ciblage de la population est trop restreint (il aurait tout intérêt à inclure les agricultrices et les commerçantes).

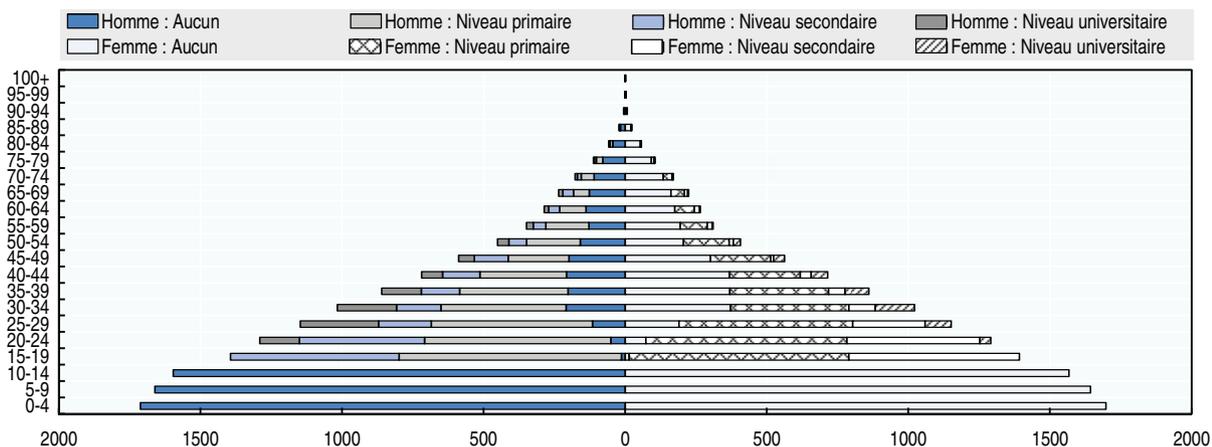
Graphique 3.20. D'ici 2025, seule une minorité disposera d'un niveau d'éducation supérieur au primaire

Côte d'Ivoire en 2015 et 2025 : population par groupe d'âge, sexe et niveau d'éducation

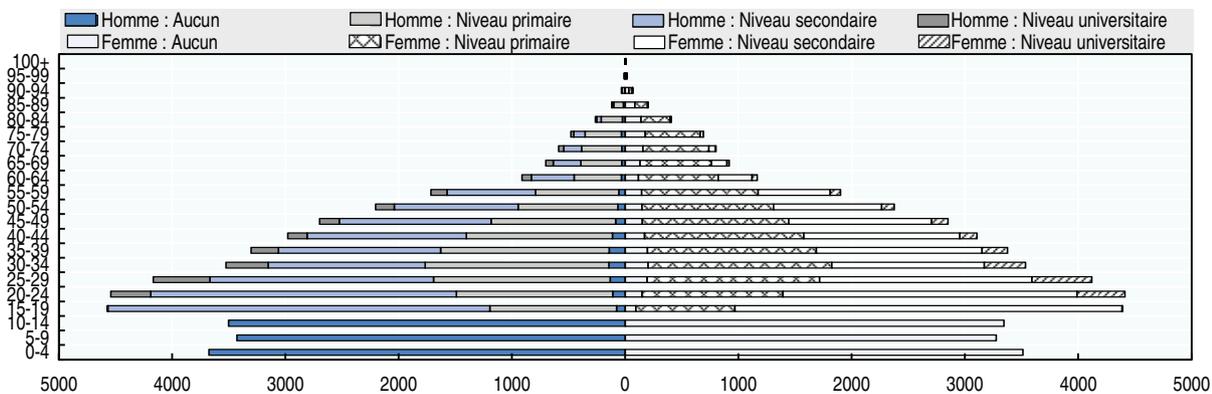
Panel A. Côte d'Ivoire - 2015 - Scénario d'éducation accélérée



Panel B. Côte d'Ivoire en 2025



Panel C. Viet Nam - 2010



Source : Données de Lutz, Wolfgang and Samir (2012).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933308882>

Quelques parties de la population, par exemple les travailleurs indépendants et la population rurale, sont encore plus désavantagées. Les nombreux travailleurs indépendants ont peu d'opportunités pour perfectionner leurs compétences managériales, valoriser leur inventivité et leur créativité, et améliorer leur productivité. Bien que les programmes de professionnalisation et de vulgarisation des compétences agricoles semblent fonctionner correctement pour certaines filières en milieu rural (comme le coton), il manque encore un système de compétences professionnelles pertinentes dans d'autres domaines d'activités.

Il manque une stratégie nationale suffisamment large et inclusive, capable de fournir les « bonnes compétences » aux différentes couches de la population active. La Côte d'Ivoire a besoin de mettre en place des politiques ciblées de compétences professionnelles pour la main-d'œuvre déjà disponible sur le marché du travail. L'un des premiers objectifs devra être la construction d'une stratégie cohérente d'accumulation des bonnes compétences, non pas seulement dans les curriculums d'éducation, mais à tous les niveaux de la population.

Le transport et la logistique seront essentiels pour tirer avantage du potentiel d'intégration régionale et globale

Des services logistiques de qualité sont essentiels à la participation efficace aux chaînes de valeur régionale et mondiale et affectent davantage les échanges que la distance ou les coûts de transport (Arvis et al. 2012 ; Baldwin, 2012). Le rapport conjoint OCDE-OMC-Banque mondiale (2014), produit pour la réunion du Groupe des vingt (G20) à Sydney, estime ainsi que chaque jour supplémentaire passé à préparer les marchandises pour l'exportation ou l'importation réduit les flux commerciaux d'environ 4 %. Le réseau de transport et le stockage de qualité constituent ainsi la clef pour attirer les investissements dans le secteur de la transformation.

Le pays est particulièrement peu performant en ce qui concerne les délais de douanes, la facilité à recevoir les cargaisons internationales et la ponctualité. La perception des dirigeants d'entreprise à l'égard de l'efficacité des procédures douanières s'est dégradée. Pour beaucoup de producteurs il est plus facile d'exporter vers l'Europe que vers les pays de la sous-région tant le réseau de transport intérieur est dégradé ou inexistant. Les procédures douanières sont coûteuses et peu fluides selon certains professionnels ivoiriens. Par ailleurs, les transporteurs et les autres acteurs du commerce transfrontalier pâtissent du manque de regroupement géographique des activités dans le port d'Abidjan. Par exemple, le riz est déchargé à son arrivée quai sud, puis transporté par camions jusqu'au quai ouest pour l'entreposage et les formalités de sortie. Cela encombre la voirie déjà congestionnée dans le port et augmente les délais de transit (voir aussi chapitre 4).

Si l'entrée en vigueur du guichet unique du commerce extérieur (GUCE) créé en 2014, permettra de centraliser et de fluidifier l'information pour les opérateurs, les délais nécessaires restent le talon d'Achille. En effet, malgré la baisse notable du coût de certaines démarches en 2012 et 2013, comme les frais de saisie informatique (SYDAM), ceux du bordereau du suivi, du certificat d'origine et les tarifs de manutention, les délais sont longs : 25 jours en moyenne pour l'exportation et 34 jours pour l'importation (Cepici, 2014, p. 35). En matière de performance logistique globale (Banque mondiale, 2014), l'indice de performance logistique de la Côte d'Ivoire est de 2.73 en 2012 (sur une échelle 1-5), loin derrière l'Afrique du Sud (3.68) et avec un score inférieur à ceux observés en Asie du Sud-Est.

Le financement du développement nécessitera un secteur financier beaucoup plus dynamique

Des études confirment la corrélation entre le développement du secteur financier et le développement économique global d'un pays (voir par exemple Levine, 1997 ; Beck et al., 2009 ; ou Calderon et Liu, 2002). Les banques ont un rôle central à jouer pour mobiliser l'épargne locale, fournir des crédits et distribuer les financements, soutenant ainsi la formation de capital dans le secteur public comme dans le secteur privé. Elles remplissent également des fonctions supplémentaires, comme la gestion des risques transactionnels, le suivi de leurs prêts (et, *de facto*, des entreprises et des responsables) et la facilitation des échanges de biens et de services (Levine, 1997). De nombreuses études ont aussi examiné le lien entre l'intégration économique et financière et la performance économique, notamment avec un accent sur l'UEMOA (Afawubo et Fromentin, 2013 ; Ratsimalahelo et Barry, 2010). Ces études indiquent souvent que l'intégration et une monnaie commune ont soutenu le développement économique, bien que les liens de causalité soient difficiles à établir.

Les dix années de conflit civil ont fortement contraint l'accès aux flux internationaux de capitaux mais le regain d'intérêt pour le pays dont la communauté internationale fait preuve a permis d'attirer de nouveaux apports extérieurs. Cet intérêt est conforté par la bonne tenue du produit intérieur brut (PIB) mais aussi par l'appartenance du pays à l'UEMOA, garante de la sécurité du taux de change et de la stabilité des politiques macroéconomiques. Début 2014, la Côte d'Ivoire a émis avec succès une obligation de 750 millions USD, et les flux nets d'IDE ont repris depuis 2011. Cependant, avec 1.2 % en 2013, les flux IDE ne représentent encore qu'une faible part du PIB par rapport aux les années 90, où l'IDE a représenté jusqu'à 3.5 % du PIB.

L'essor du secteur financier ivoirien est plus lent que dans les pays industrialisés et que dans certaines économies émergentes, même si la Côte d'Ivoire s'en sort mieux que la plupart des autres pays africains. Selon une étude du secteur bancaire de l'UEMOA réalisée par le Fonds monétaire international (FMI), la performance de la Côte d'Ivoire en 2011, mesurée par différents indicateurs de financiarisation de l'économie (notamment le ratio crédit sur PIB), s'améliore depuis 2005 quand bien même le taux de pénétration du marché financier est plus faible qu'au Togo, au Sénégal ou au Bénin. Parallèlement, le marché de l'assurance est nettement plus avancé en Côte d'Ivoire que chez ses voisins, avec un meilleur ratio actifs sur PIB et des primes plus faibles pour les clients. La Côte d'Ivoire se compare favorablement en matière d'accès aux capitaux pour la population, avec un nombre important (parfois le plus élevé) de succursales et de comptes bancaires et d'opérations gérées par les institutions de microfinance (IMF) par habitant (Imam, 2013).

La réglementation et la surveillance du secteur financier ont progressé, mais elles ne sont pas adaptées pour favoriser la profondeur du secteur financier

La Côte d'Ivoire étant membre de l'UEMOA, la supervision bancaire y est confiée à la Commission bancaire et au Conseil des ministres de l'Union monétaire ouest-africaine (UMO), en vertu de la Loi-cadre portant réglementation bancaire de 2000, modifiée en 2010, mais aussi des instructions relatives et des dispositifs prudentiels. Ces dispositions juridiques fixent les procédures régissant la création et l'agrément d'une banque, les normes réglementaires d'ordre général et les procédures de surveillance, le Conseil des ministres étant chargé d'ajuster les montants et les informations monétaires. Les IMF dont l'encours de dépôts ou de prêts est supérieur à 2 milliards FCFA tombent sous le coup de la

supervision par la Commission bancaire, les autres relèvent des autorités nationales. Il existe une instance distincte de supervision pour les assurances, la Conférence interafricaine des marchés d'assurance (CIMA), et une autre instance pour les marchés financiers régionaux, le Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers (CREPMF).

Les exigences en matière de supervision ne sont pas toujours conformes aux normes internationales, mais les risques financiers systémiques sont modérés. La convergence annoncée des normes de la BCEAO vers celles de Bâle II/III risque de prendre du temps. Dans le secteur financier, les menaces systémiques sont surtout liées à la concentration des risques et à la qualité des actifs locaux (FMI, 2014), même si des aléas supplémentaires proviennent de banques moins solides qui ne se conforment pas toujours aux exigences réglementaires. Ainsi, 76 % seulement des banques respectent le ratio minimum de fonds propres de 5 milliards FCFA et 52 % les limites d'exposition aux gros emprunteurs (FMI, 2014).

La réglementation bancaire exige d'adosser les prêts à long terme sur des dépôts de longue durée, ce qui limite la disponibilité du crédit. Lorsque le ratio crédits sur dépôts a été assoupli en décembre 2012, les prêts à long terme des banques ivoiriennes sont passés de 53 à 74 milliards FCFA. Le crédit à court terme représentait 78 % de l'encours total du crédit en 2012, car les banques affirment avoir du mal à transformer les échéances faute de dépôts de longue durée, qui représentent moins de 50 % du total des dépôts des particuliers et du secteur privé dans les établissements financiers ivoiriens (BCEAO, 2012). L'épargne intérieure, qui représentait de 15 à 25 % du PIB entre 1994 et 2008, se serait établie à 17-18 % en 2012 et à 20 % en 2014. S'il s'agit là d'un taux relativement faible par rapport à d'autres économies de marchés émergents, notamment l'Indonésie (32 %) ou la Malaisie (39 %), il est bien supérieur à celui de bon nombre d'autres pays africains.

Des réformes ont été engagées dans de nombreux domaines. La BCEAO s'emploie à renforcer les procédures d'audit afin de garantir un plus strict respect des règles, et à actualiser les exigences réglementaires. Elle a ainsi prévu d'instaurer un régime de protection des dépôts en 2014, le Fonds de garantie des dépôts dans l'UMOA (FGD-UMOA). Par ailleurs, le Conseil des ministres de l'UMOA a adopté une loi portant création d'un bureau de crédit afin d'améliorer la transparence – loi qui a été ratifiée par la Côte d'Ivoire, mais pas encore par tous les États membres.

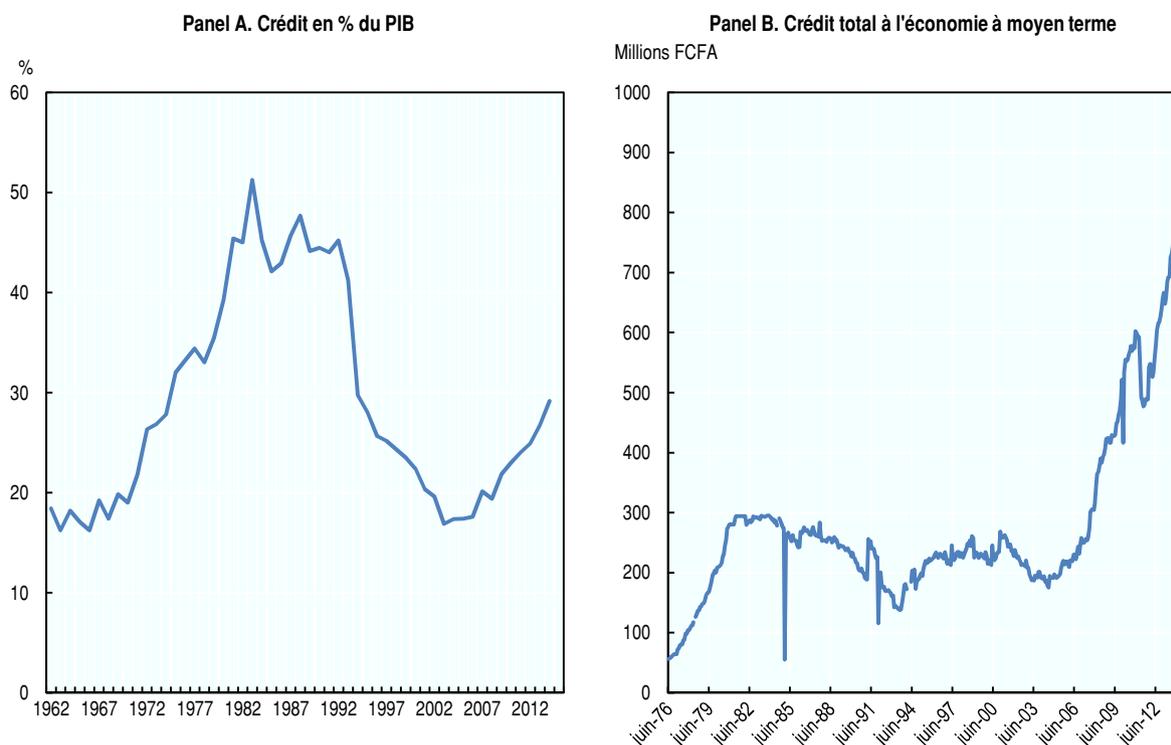
Malgré les réformes, l'accès au financement reste limité pour la plupart des entreprises et une partie de la population

Les grandes entreprises et l'État sont les principaux bénéficiaires de la hausse récente du crédit à l'économie. À la faveur de la généralisation de politiques monétaires accommodantes au niveau mondial, le crédit à l'économie croît depuis 2008, et repart depuis la fin de la crise politique au printemps 2011 (graphique 3.21). Le volume de crédit est en hausse en pourcentage du PIB, mais il est loin des niveaux atteints à la fin des années 70, avant que la Côte d'Ivoire n'entre en crise. La majeure partie de ce crédit à l'économie est à destination des grandes entreprises. La faiblesse du crédit aux PME s'explique principalement par l'insécurité juridique qui entoure l'octroi de crédit en Côte d'Ivoire, notamment l'application imprévisible des textes juridiques, qui rend inefficace la réalisation des sûretés. De surcroît les prêteurs manquent d'informations fiables sur la situation financière des emprunteurs et les différentes centrales d'information (centrale des risques, centrale des bilans et centrale des incidents de paiement) mises en place par la BCEAO ne sont pas adaptées aux besoins d'information des prêteurs. Enfin, une

réglementation parfois inadaptée constitue un frein supplémentaire (en particulier en raison des demandes d'information que de petits emprunteurs ne peuvent pas fournir). Les établissements sont donc peu disposés à prêter à des emprunteurs au sujet desquels ils disposent de peu d'informations et se concentrent sur un marché étroit, centré presque exclusivement sur les moyennes et grandes entreprises, ainsi que sur les salariés de ces entreprises et du secteur public (Banque mondiale, 2013b).

Graphique 3.21. **Le niveau des crédits est en hausse, mais reste faible**

Crédit (% du PIB) et crédit totaux à moyen terme



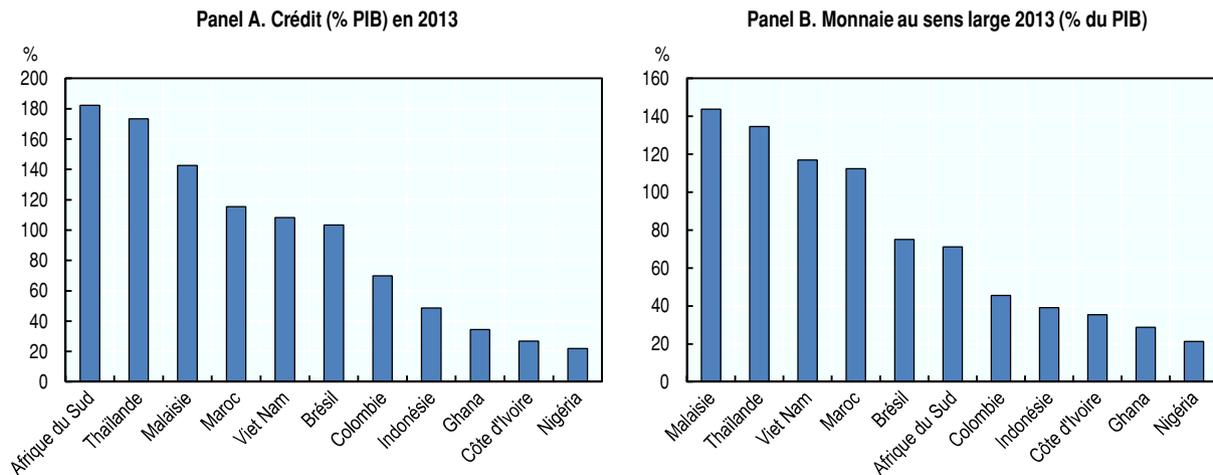
Source : Panel A : Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde* (2014c) et Panel B : BCEAO.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933308892>

Le système bancaire a amélioré ses résultats et s'est restructuré. Le secteur financier ivoirien est dominé par le secteur bancaire (24 banques), qui concentre environ 90 % des actifs financiers. Il est le plus important secteur bancaire en taille de la zone UEMOA. Des progrès ont été accomplis en matière de restructuration : entre 2008 et 2010, la part de capital détenue par des actionnaires non nationaux dans les banques est passée de 13.1 % à 43.1 %, alors que celle des actionnaires privés nationaux a baissé de 51.1 % à 30.1 % et celle de l'État de 35.1 % à 26.1 % (Banque mondiale, 2013b). En 2013, le total de bilan du système bancaire a progressé de 17.1 % par rapport à l'exercice précédent grâce à la forte progression des crédits bruts. Les crédits à court terme continuent cependant de représenter la majorité des crédits consentis (61.1 %). Les ressources clientèle ont augmenté de 12.1 %, dont 51.1 % sont constituées de ressources à court ou très court terme sous la forme de dépôts à vue, limitant ainsi les possibilités de financement à long terme. La qualité du portefeuille de crédits s'est améliorée en 2013, les créances douteuses reculant à 12.1 % du total des encours de crédits bruts contre 16.1 % en 2012. Enfin le résultat net bancaire a triplé en un an et les indicateurs de rentabilité se sont nettement redressés en 2013, avec un taux de marge nette s'établissant à 18.1 % (Banque de France, 2014).

Graphique 3.22. **L'accès au financement est très limité**

% du PIB



Source : Banque mondiale.

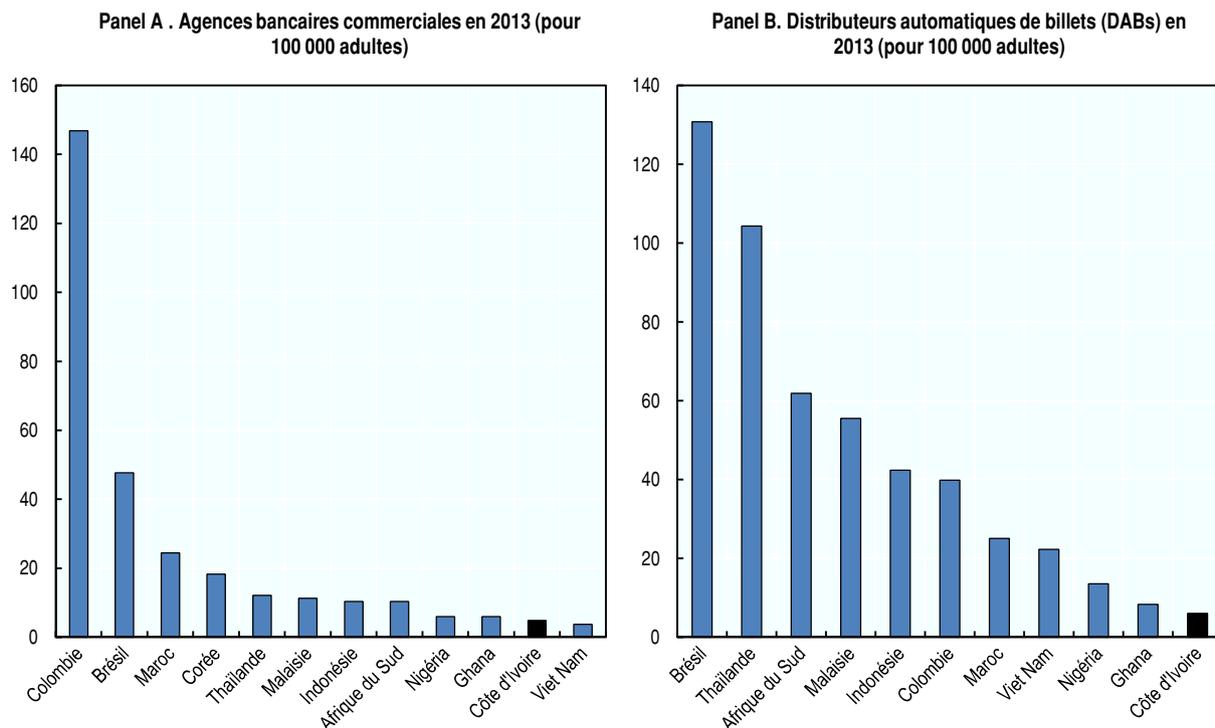
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933308905>

Le secteur financier doit jouer un rôle plus important. Bien qu'en hausse, le crédit ne représente que 27 % du PIB. Similaire au Ghana et au Nigeria, ce taux est bien inférieur à ceux du Maroc (115 %), de la Malaisie (143 %), ou de la Thaïlande à (173 %, graphique 3.22, panel A). Ce faible résultat s'explique par le niveau limité d'accès au crédit pour les PME qui, outre les taux d'intérêts réels élevés, font face à des banques frileuses. Autre signe de sous-financiarisation, la monnaie au sens large (M3) représente à peine 40 % du PIB, ce qui est bien inférieur aux pays de comparaison (graphique 3.22, panel B). La capitalisation boursière des entreprises ivoiriennes à la Bourse régionale des valeurs mobilières (BVRM), bien que supérieure à celles du Nigeria et du Ghana (32 % versus 12 % et 8 % respectivement), reste faible en comparaison avec les pays asiatiques (graphique 3.24). Pour les particuliers, l'accès au secteur financier est également limité. Sur deux des critères traditionnels retenus par la Banque mondiale, les nombres de distributeurs de billets et d'agence bancaires pour 100 000 habitants, la Côte d'Ivoire se retrouve en bas de classement (graphique 3.23).

L'accès limité de la population aux services bancaires semble aggraver l'intermédiation financière, due en partie au manque d'intérêt des banques commerciales pour les activités de détail. Certaines banques n'ont qu'un petit nombre de succursales, parfois concentrées dans Abidjan, et semblent rechigner à se lancer dans la banque de détail, privilégiant leur activité commerciale (Ecobank Research, 2014). Le gouvernement s'efforce d'encourager une meilleure pénétration des services financiers. Avec l'accord des établissements bancaires, la BCEAO a récemment publié l'instruction n° 004-06-2014 relative aux services bancaires offerts à titre gratuit (ouverture de compte, tenue d'un compte d'épargne, retraits dans les DAB, gestion des salaires, etc.). Pour autant, la stabilité politique sera une condition préalable indispensable pour élargir la fourniture de services financiers des établissements nationaux et internationaux. L'opacité entourant la clientèle des banques de détail, qui augmente les coûts de sélection et de suivi et accroît les risques pour les établissements, pèse également sur l'essor du secteur. Les pays de l'UEMOA ont récemment décidé de créer un bureau de crédit pour remédier à ce problème mais il faudra certainement du temps avant que les projets et le bureau ne deviennent opérationnels.

Graphique 3.23. La population ivoirienne a un accès limité aux services bancaires

Accès de la population aux services bancaires (agences commerciales et DAB pour 100 000 adultes)



Source : Panel A : Banque mondiale et Panel B : BCEAO.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933308914>**La microfinance, les marchés boursiers et le secteur de l'assurance disposent d'un potentiel de développement**

En Côte d'Ivoire, la microfinance et le secteur coopératif – officiellement réglementés en tant que services financiers décentralisés (SFD) – sont restreints par rapport à d'autres pays en développement et présentent plusieurs handicaps. En 2012, le secteur de la microfinance comptait moins d'un million de clients, dont une majorité d'épargnants. Le pays compte 4 grands réseaux de coopératives (et 176 bureaux locaux agréés), 59 coopératives indépendantes et 10 sociétés anonymes fortes de 55 agences. La concentration des prestataires est importante, l'Union Nationale des Coopératives d'Épargne et de Crédit (Coopec) de Côte d'Ivoire représente 88 % des adhérents, pour 56 % du crédit (CODESFI, 2013). Par ailleurs, 42 % des agences sont situées à Abidjan, alors que les régions du Nord et de l'Ouest ne possèdent que très peu de points d'accès (Djré, 201 ; Dollo Kokoura, 2013). Sur un plan économique, bon nombre d'acteurs de la microfinance affichent des rendements négatifs et des pertes, en partie parce qu'ils manquent des compétences techniques, opérationnelles et humaines requises pour ce type d'activité. Les donateurs bilatéraux comme l'Agence française de développement (AFD) œuvrent pour le renforcement des capacités tandis que le gouvernement tente de restructurer et de liquider les structures défaillantes.

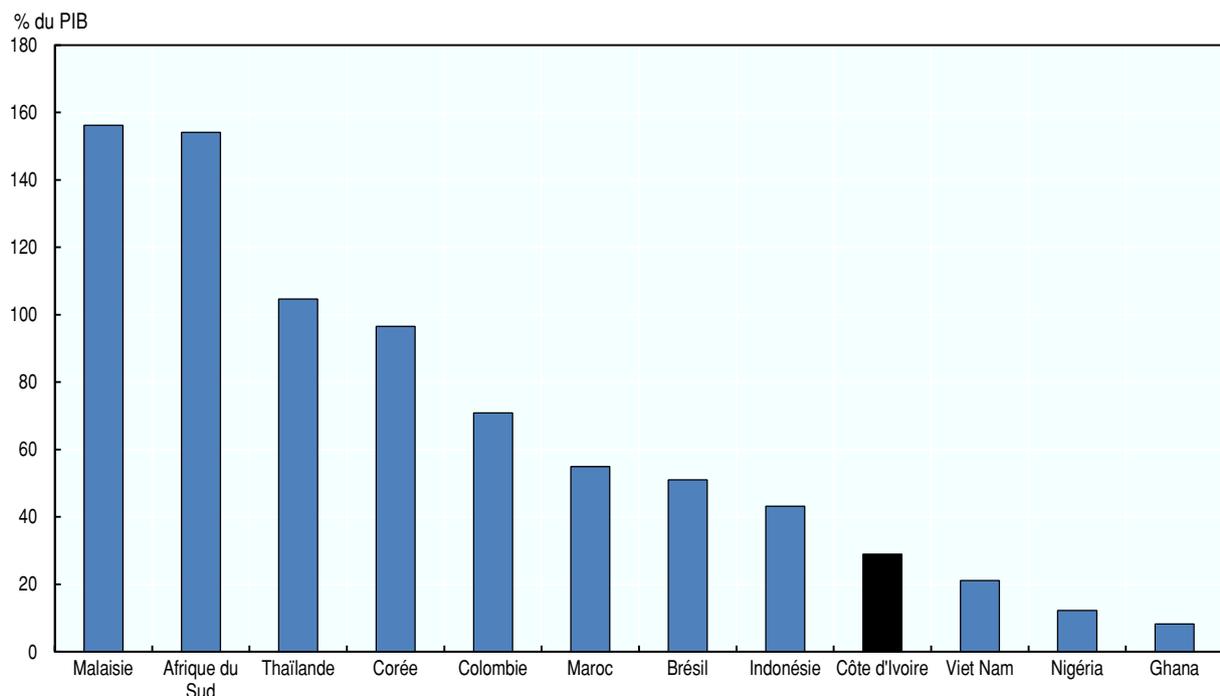
La Côte d'Ivoire est l'un des marchés les plus dynamiques et concurrentiels au monde pour la banque mobile même si cet essor ne profite pas (encore) aux franges les moins favorisées de la population (à l'instar des migrants burkinabè). La Côte d'Ivoire affiche le premier taux de pénétration de la téléphonie mobile de la région et dispose d'un marché

des technologies de l'information et de la communication (TIC) concurrentiel, deux facteurs qui facilitent la banalisation des services de banque mobile. Plusieurs opérateurs proposent désormais des comptes bancaires mobiles associés à des services (dépôts et retraits, transferts d'argent, règlement des factures et des commerçants, versement des salaires et même paiement des primes d'assurance), mais ces transactions sont soumises à un plafond de 500 000 FCFA (Ndiaye et Rotman, 2012). En 2013, le pays comptait 4 millions de souscripteurs à des services financiers mobiles. Cette situation améliore l'accès des populations aux capitaux même s'il s'agit probablement de clients déjà équipés de technologies mobiles et disposant des points d'accès nécessaires, ce qui exclut les franges les plus pauvres ou les plus isolées de la population (Banque de France, 2014).

La Côte d'Ivoire est membre de la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM), créée en 1998 dans le but de doper les marchés financiers de la région et dont le bilan est mitigé. Alors que le volume de la dette publique à court terme a augmenté depuis son lancement (graphique 3.24), celle-ci représente toujours 96 % des émissions. Le marché n'est pas encore à la hauteur des effets attendus de la mise à disposition de capitaux de long terme et les opérateurs privés ne représentent qu'une part infime des volumes échangés (CODESFI, 2013). Pour autant, la BRVM constitue une source importante de financement pour les gouvernements régionaux, et les autorités ivoiriennes prévoient de redoubler d'efforts pour relancer son activité et soutenir la diversification des émissaires et des types d'effets négociables.

Graphique 3.24. **La BRVM n'est pas encore à la hauteur des effets attendus**

Capitalisation boursière des entreprises cotées en bourse (% du PIB)



Source : Banque mondiale (2012).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933308925>

La BRVM a identifié plusieurs objectifs stratégiques pour la croissance accélérée, facilitée par des politiques appropriées dans les pays membres. Ces politiques incluent l'incitation à la cotation des entreprises (pour faire passer le nombre de sociétés cotées de 37 à 200 d'ici

à 2020), l'introduction de nouveaux instruments financiers liés au développement de la banque mobile et en particulier l'amélioration de l'accès des PME (à travers un segment spécial pour les PME), la volonté de favoriser une plus grande appréciation des bourses de valeur à travers la sous-région. La Côte d'Ivoire pourrait soutenir ces efforts en utilisant la bourse pour d'autres mesures de politique, comme la privatisation (ventes des quotités de l'État) des entreprises publiques, ou pour la recapitalisation des banques (BRVM, 2014).

Bien qu'il soit l'un des plus importants de la sous-région, le marché de l'assurance est limité et devra être renforcé. Les efforts en ce sens sont partiellement coordonnés par la Conférence interafricaine des marchés d'assurance (CIMA), notamment par l'organe régulateur de la CIMA, la Commission régionale de contrôle des assurances. En 2012, le marché comprenait 29 sociétés, dont la plupart intervenaient dans le créneau de l'assurance-vie et des dommages-intérêts, avec une concentration des affaires entre 11 grands acteurs. Le gouvernement a engagé des réformes depuis 2009 et entend imposer une réglementation plus stricte, garante de la qualité des intermédiaires.

Les autorités ont institué un Comité de développement du secteur financier (CODESFI) pour soutenir le secteur. Ce comité interministériel a conduit une analyse du développement du secteur financier et établi un plan d'action qui comporte des objectifs, des indicateurs de résultats et le nom des ministères ou des organismes responsables. Les mesures préconisées sont conformes à celles d'autres bailleurs de fonds et le gouvernement doit poursuivre dans cette voie. Les aspects transversaux (améliorer l'environnement des affaires, favoriser la transparence et la diffusion des informations et garantir des interventions efficaces et ciblées de la part de l'État) devraient contribuer à assurer le développement de nombreux secteurs, ce qui constitue une motivation supplémentaire pour les autorités.

Dans l'ensemble, les contraintes financières intérieures semblent dominer les contraintes financières internationales. La Côte d'Ivoire n'a obtenu qu'un succès modéré dans ses efforts pour attirer des flux financiers internationaux. Elle a réussi, dans une certaine mesure, à attirer des investissements étrangers après la décennie de crise, mais les contraintes semblent provenir principalement du système financier national. Les PME en particulier souffrent d'un accès très limité au crédit en raison de divers obstacles dans l'intermédiation financière. L'évolution des taux d'intérêt et des indicateurs de performance des banques suggère que le secteur financier se remet progressivement des 10 années de conflit, même si les établissements hésitent encore à s'engager dans des activités de détail à grande échelle et à offrir des services commerciaux aux petites entreprises. Cette situation s'explique en partie par le manque de transparence (le manque d'informations) et en partie par des réglementations financières imposant de stricts ratios crédits sur dépôts, sans oublier l'absence de dépôts de long terme permettant d'élargir l'offre de crédit dans ces conditions. Le gouvernement ivoirien devrait poursuivre son action en faveur de la transparence (avec, par exemple, la création d'un bureau de crédit ou la diffusion d'informations sur les services bancaires) et encourager le développement des infrastructures d'accès pour promouvoir l'épargne, de long terme notamment, afin de soutenir l'activité de crédit.

Conclusion

L'analyse de la trajectoire de compétitivité de la Côte d'Ivoire sur le long terme et la comparaison internationale montrent que les performances ivoiriennes sont encore en dessous de leur potentiel, en particulier au regard du nombre de produits exportés avec un avantage comparatif et des valeurs ajoutées qui en découlent. Les ressources naturelles,

notamment l'agriculture d'exportation, ont constitué la colonne vertébrale de l'économie ivoirienne. Néanmoins, l'analyse des grandes filières agro-industrielles dont le cacao, et plus largement de la productivité agricole, montre que sans un changement stratégique fort, les ressources naturelles seules ne suffiront pas à enclencher une dynamique compétitive. Par ailleurs, malgré des atouts considérables, la Côte d'Ivoire ne parvient pas à consolider son attractivité en matière de nouveaux projets d'investissement.

Pour créer la valeur ajoutée et les emplois nécessaires à l'objectif d'émergence, il sera essentiel d'améliorer la compétitivité et de diversifier les capacités productives de l'économie. De nombreux obstacles continuent de freiner la transformation structurelle vers des activités plus productives et génératrices d'emplois, ce qui amoindrit les effets de la relance de l'économie nationale. Un réseau de transport vétuste et de faibles infrastructures logistiques pèsent sur les échanges commerciaux. Le secteur privé est confronté quant à lui à un double problème : l'accès au financement et aux marchés porteurs est limité, notamment pour les petites entreprises ; et la main-d'œuvre manque souvent des compétences adéquates pour répondre aux besoins du secteur. Enfin, la décennie de conflit a eu des répercussions négatives sur la sécurité des droits de propriété et la stabilité des cadres juridiques. La Côte d'Ivoire peine donc à attirer les investisseurs étrangers dont la confiance tarde à revenir. Ces facteurs qui pénalisent l'attractivité du pays nuisent également au développement du secteur privé.

Références

- Abdurazakov, A., A. Minsat et J. Pineda (2013), « Implications of education policies in a country's demographic prospects : detailed analysis of demographic trends based on projections by Lutz et KC », *Human Development Research Paper*, Programme des Nations Unies pour le développement, Human Development Report, New York.
- Afawubo, K. et V. Fromentin (2013), « Financial development and economic growth: the case of ECOWAS and WAEMU », *Economics Bulletin*, n 3, vol. 33, p. 1 715-1 722 http://siteresources.worldbank.org/TRADE/Resources/239070-1336654966193/LPI_2012_final.pdf.
- AIDES (2014), « Étude Diagnostique de la Situation des PME en Côte d'Ivoire », rapport final, octobre 2014.
- AIE (2014), « Energy in Africa today », in *World Energy Outlook 2014*, AIE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/weo-2014-15-en>.
- AIE (2013), *Energy Statistics of Non-OECD Countries 2013*, AIE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/energy_non-oecd-2013-en.
- Arvis, J.-F. et al. (2012), *Connecting to Compete 2012: Trade Logistics in the Global Economy*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/>.
- Ayyagari, M., A. Demirgüç-Kunt et V. Maksimovic (2011), « Small vs. young firms across the world: contribution to employment, job creation, and growth », *World Bank Policy Research Working Paper*, (5631), DOI : <http://dx.doi.org/10.1596/1813-9450-5631>.
- BAD/OCDE/PNUD (2014), « Note pays – Côte d'Ivoire », *Perspectives économiques en Afrique 2014 : Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*, Banque africaine de développement, Centre de Développement de l'OCDE et PNUD, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aao-2014-fr>
- BAD/OCDE/PNUD (2013), *Perspectives économiques en Afrique 2013 : Transformation structurelle et ressources naturelles*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aao-2013-fr>
- Baldwin, R. (2012), « Global manufacturing value chains and trade rules », in *The Shifting Geography of Global Value Chains: Implications for Developing Countries and Trade Policy*, Forum économique mondial, Genève.
- Banque de France (2014), « Côte d'Ivoire », in « Rapport annuel de la Zone franc 2013 », https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/Eurosysteme_et_international/3.Cote-d-Ivoire.pdf (consulté le 20 novembre 2014).

- Banque de France (2010), « La Zone franc », Note d'information, Direction de la communication, Paris, France.
- Banque mondiale (2014a), *Doing Business* (base de données), <http://www.doingbusiness.org>.
- Banque mondiale (2014b), *Enterprise Surveys* (base de données), <http://www.enterprisesurveys.org/>.
- Banque mondiale (2014c), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur> (consulté le 26 septembre 2014 et le 14 octobre 2014).
- Banque mondiale (2013a), *Doing Business 2014, Comprendre les réglementations pour les petites et moyennes entreprises*, Banque mondiale, Washington DC, www.doingbusiness.org.
- Banque mondiale (2013b), *Stratégie de Développement du Secteur Financier, Côte d'Ivoire*, Banque mondiale, Washington DC.
- Banque mondiale (2012), *Indicateurs de performance logistique 2012* (base de données), Banque mondiale, Washington DC, <http://lpi.worldbank.org/>.
- Banque mondiale (2011), « Côte d'Ivoire », *Investment Climate Assessment, Africa Finance and Private Sector Group (AFTFP)*, Rapport 69767.
- Banque mondiale (2010), « Restoring Côte d'Ivoire's Economy by Revitalizing Small and Medium-Sized Enterprises », <http://www.worldbank.org/en/news/feature/2010/09/01/restoring-cote-divoires-economy-revitalizing-small-medium-sized-enterprises>.
- Banque mondiale, PwC (2014), *Paying Taxes 2014: The Global Picture* (base de données), <http://www.pwc.com/gx/en/paying-taxes/comparative-modeller.jhtml>.
- BCEAO (2014), « Étude monographique sur la filière cacao dans l'UEMOA », Dakar, Sénégal.
- BCEAO (2012), « Rapport sur les conditions de banque dans l'UEMOA en 2012 », <http://www.BCEAO.int/>.
- Beck, T., A. Demirgüç-Kunt et R. Levine (2009), « Financial Institutions and Markets across Countries and over Time: Data and Analysis », *Policy Research Working*, n°4 943, Banque mondiale, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/4154>.
- Binam, J., J. Gockowski et G.B. Nkamleu (2008), « Technical Efficiency and productivity potential of cocoa farmers in west African Countries », *The Developing Economies*, vol. 46, n°3, p. 242-63.
- Bourse régionale de valeurs mobilières, (2014), « Vision et Perspectives du Développement des Activités du Marché Financier Régional », 2014.
- Calderón, C. et Lin Liu (2003), « The Direction of Causality Between Financial Development and Economic Growth », *Journal of Development Economics*, vol. 72, n°1, p. 321-334, <http://www.bcentral.cl/estudios/documentos-trabajo/pdf/dtbc184.pdf>.
- Capec (2014), « Étude sur l'effet de la croissance économique en Côte d'Ivoire sur les conditions de vie des populations », mars 2014.
- Cepici (2014), Contribution du Cepici à l'étude « Plan stratégique : Côte d'Ivoire émergent 2020 », Abidjan.
- CNUCED-EORA GVC database (2014), *The Eora Multi-Region Input-Output Database*, (base de données), <http://worldmrio.com/>.
- Codesfi (2013), « Stratégie de Développement du Secteur Financier », novembre 2013.
- Czapnik, B. (2014), « Côte d'Ivoire's EPA: Between a rock and a hard place », *Bridges Africa*, vol. 3, n°5, <http://www.ictsd.org/bridges-news/bridges-africa/news/c%C3%B4te-d%E2%80%99ivoire%E2%80%99s-epa-between-a-rock-and-a-hard-place> (consulté le 17 novembre 2014).
- Dollo Kokoura, H. et O. Koudou Zohoré (2013), « Stratégies nationales et le développement de la microfinance en Côte d'Ivoire », *Working Paper*, septembre 2013.
- Dufrénot, G. (2009), « Credit Policy Stress in the West African Economic and Monetary Union », *The Developing Economies*, vol. 47, n°4, p. 410-435, DOI : 10.1111/j.1746-1049.2009.00092.x.
- Ecobank Research (2014), « La Côte d'Ivoire: Carrefour régional du commerce - Les solutions d'une banque panafricaine - État des lieux, opportunités et défis », Ecobank, Abidjan., http://www.ecobank.com/rc_presentations.aspx (consulté le 16 décembre 2014).
- Ecobank Research (2013), « Ivorian Banks: Back to Profitability », *Middle Africa Insight Series: Banking*. 29 novembre 2013, <http://www.ecobank.com/upload/20131129042324960617shngrvzmhb.pdf>.
- FAO, FAOSTAT (base de données), <http://faostat3.fao.org>.

- fDi Markets (2014), *Financial Times Ltd.* (base de données), www.fdimarkets.com.
- FMI (2014), « Fifth review under the three-year arrangement under the extended credit facility and requests for modification of performance criteria and extension of the current arrangement », *IMF Country Report n°14/163*.
- Ghani, E. et S. D. O'Connell (2014) « Can service be a growth escalator in low-income countries? », *World Bank Policy Research Working Paper 6971*.
- Gherzi et ONUDI (2011), *Feasibility Study for a Cotton Spinning Mill in 11 Sub-Saharan African Countries*, ONUDI, Vienne, http://www.3adi.org/tl_files/3ADIDocuments/Resources%20page/Feasibility%20Study%20for%20Cotton%20Spinning%20Mill.pdf.
- Hausman R. et C. Hidalgo (2011), « The network structure of economic output », *Journal of Economic Growth*, Springer, vol. 16, n°4, p. 309-342.
- IBP USA (2013), Côte d'Ivoire, *Labor Laws and Regulations Handbook: Strategic Information and Basic Laws*, International Business Publications, Washington, D.C.
- ICCO (2014), « ICCO Statement on Reports of a Cocoa Supply Deficit in 2020 », The International Cocoa Organization, London, www.icco.org/.
- Imam, P. et C. Kolerus (2013), *West African Economic and Monetary Union: Financial Depth and Macrostability*, FMI, Washington DC, <https://www.imf.org/external/pubs/ft/dp/2013/afr1306.pdf>.
- INS (2014), « Cadrage macroéconomique 2013-2014 » (version provisoire), Abidjan.
- Intercoton (2014), *Bulletin d'information de la filière cotonnière ivoirienne*, n°32, octobre 2014, Abidjan, http://www.intercoton.org/wp-content/files/CI_32.pdf.
- Klinger, B. et D. Lederman (2004), « Discovery and Development: An Empirical Exploration of «New» Products », *Policy Research Working Papers*, vol. 3450, Banque mondiale, DOI : <http://dx.doi.org/10.1596/1813-9450-3450>.
- Kowalski, P., et al. (2015), « Participation of Developing Countries in Global Value Chains: Implications for Trade and Trade-Related Policies », *OECD Trade Policy Papers*, No. 179, Éditions OCDE, Paris; <http://dx.doi.org/10.1787/5js331fw0xxn-en>
- Läderach, Peter (dir. pub.) (2011), « Predicting the Impact of Climate Change on the Cocoa-Growing Regions in Ghana and Cote d'Ivoire », International Center for Tropical Agriculture (CIAT) for the Bill and Melinda Gates Foundation, http://www.eenews.net/assets/2011/10/03/document_cw_01.pdf.
- Lutz, Wolfgang et Samir K.C. (2012), « Demography and Human Development: Education and Population Projections », PNUD, New York, http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdro_1304_lutz_kc.pdf.
- Masson P. et C. Pattillo (2005), *The Monetary Geography of Africa*, Brookings Institution Press, Washington D.C.
- MEMEASF (2013), « Annuaire statistique 2012-2013 sur la Formation Professionnelle », Direction des Études, de la Planification et des Statistiques (DEPS) du ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASF), Abidjan
- Ministère de l'Agriculture (2014a), « La Recherche Agronomique », Études thématiques pour le rapport *Revue Diagnostique des Dépenses Publiques de Base dans le Secteur Agricole*, Abidjan, Côte d'Ivoire.
- Ministère de l'Agriculture (2014b), *Revue Diagnostique des Dépenses Publiques de Base dans le Secteur Agricole en Côte d'Ivoire Période 1999-2012*, Abidjan, Côte d'Ivoire.
- Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie (2014), « Note sur le Secteur des Hydrocarbures de la Côte d'Ivoire », Abidjan.
- Nations Unies, *Comtrade* (base de données), <http://comtrade.un.org/>.
- Ndiaye, O. et S. Rotman Parker (2012), « Côte d'Ivoire: A Perfect Time for Mobile Money? », <http://www.cgap.org/blog/c%3%B4te-d%E2%80%99ivoire-perfect-time-mobile-money> (consulté le 20 novembre 2014).
- OCDE (2014), *Économies interconnectées : Comment tirer parti des chaînes de valeur mondiales*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264201842-fr>
- OCDE (2013), *OECD Review of Fisheries: Policies and Summary Statistics 2013*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/rev_fish-2013-en.

- OCDE, Banque mondiale (2014), « Global Value Chains: Challenges, Opportunities, and Implications for policy », rapport préparé pour les ministres du commerce lors de la réunion du G20 à Sydney, 19 juillet 2014, www.oecd.org/tad/gvc_report_g20_july_2014.pdf.
- OCDE, OMC, IDE-JETRO (2013), *Aid for trade and value chains in textiles and apparel*, OECD publications, http://www.oecd.org/dac/aft/AidforTrade_SectorStudy_Textiles.pdf.
- OMC (2012), « Trade Policy Review: Côte d'Ivoire, Guinea-Bissau and Togo », WT/TPR/S/266, mai 2012.
- Oxford Business group (2014), « De nouveaux jalons pour les exportations ivoiriennes », article de presse publié le 9 octobre 2014, www.oxfordbusinessgroup.com.
- Rieländer, J. et B. Traoré (2015), « Explaining Diversification in Exports Across Higher Manufacturing Content : What is the role of commodities? », *OECD Development Centre Working Papers*, No. 327, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jrs8sq91p9x-en>.
- Rodrik, D. (2013), « Unconditional Convergence in Manufacturing », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 128, n°1, p. 165-204.
- Traoré, A. (2013), « La production privée d'électricité: le modèle ivoirien », *Secteur Privé & Développement, la revue de PROPARCO*, Groupe Agence française de développement, www.proparco.fr.

Pour aller plus loin

- Aguiar, M. et G. Gopinath (2007), « Emerging Market Business cycles: the Cycle is the Trend », *Journal of Political Economy*, vol. 115, n°1, p. 69-102.
- Ambassade de France en Côte d'Ivoire (2014), « Les investissements directs étrangers en Côte d'Ivoire en 2013 », Service Économique, DG Trésor, juin, Paris, France.
- Barro, R. et Jong-Wha Lee (2010), « A New Data Set of Educational Attainment in the World, 1950-2010 », *Journal of Development Economics*, vol. 104, p. 184-198.
- Bastien, D. (2014), « L'Éthiopie, nouvel atelier du monde », *Les Echos*, www.lesechos.fr (article daté du 4 juin 2014).
- Berlemane M. et J.-E. Wesselhöft (2014), « Estimating Aggregate Capital Stocks Using the Perpetual Inventory Method – New Empirical Evidence for 103 Countries », *Review of Economics*, vol. 65, n°1, p.1-34.
- Bernanke, B. et R. S. Gürkaynak (2002), « Is Growth Exogenous? Taking Mankiw, Romer, and Weil Seriously », *NBER Macroeconomics Annual 2001*, vol. 16, MIT Press, Cambridge, Massachusetts.
- Berthélemy, J.C. et F. Bourguignon (1996), « Growth and Crisis in Cote d'Ivoire », *World Bank Comparative Macroeconomic Studies*, Banque mondiale, Washington D.C.
- Djre, M. (2013), « The State of Financial Inclusion in Ivory Coast in the Aftermath of the Crisis », <http://finclusionlab.org/blog/state-financial-inclusion-ivory-coast-aftermath-crisis>.
- Guerriero, M. (2012), « The Labour Share of Income around the World: Evidence from a Panel Dataset », *Development Economics and Public Policy Working Paper Series WP 32/2012*, The University of Manchester.
- Hausmann, R., B. Klinger et R. Lawrence (2008), « Examining Beneficiation », *CID Working Paper n°162*, Center for International Development at Harvard University, Cambridge.
- Jihoud, A. (2012), « The Sources of Macroeconomic Fluctuations in Sub-Saharan Economies: An Application to Cote d'Ivoire », TSE-GREMAQ working paper.
- Levine, R. (1997). « Financial development and economic growth: views and agenda », *Journal of Economic Literature*, 688-726.
- Marquetti, A. et D. Foley (2011), *Extended World Penn Tables*, version 4.0 (base de données), <https://sites.google.com/a/newschool.edu/duncan-foley-homepage/home/EPWT>.
- Ministère de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Formation professionnelle (2013), « Stratégie de relance de l'emploi », présenté en Conseil des ministres le 9 octobre 2013.
- Ministère du Budget (2014), « Communication au Conseil des ministres extraordinaire », 10 octobre 2014.
- Ministères des Infrastructures économiques (2013), « Note de Stratégie sur l'entretien et le développement du réseau routier ivoirien », mai 2013.



Extrait de :

Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire

Volume 1. Évaluation initiale

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264248557-fr>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Moteurs et obstacles à la compétitivité en Côte d'Ivoire », dans *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 1. Évaluation initiale*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264248557-8-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.